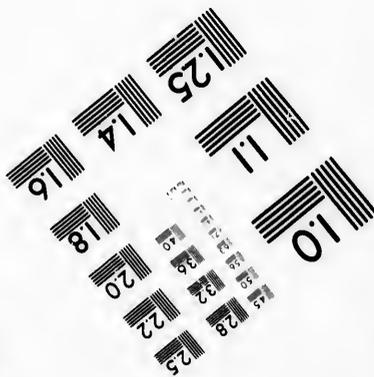
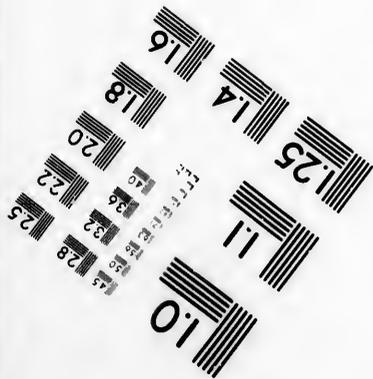
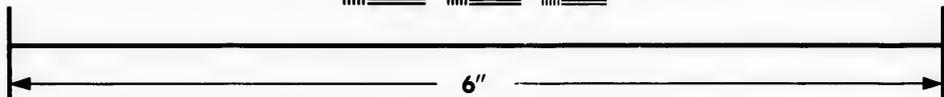
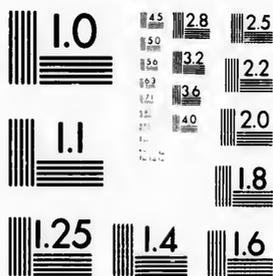


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.45
1.50
1.55
1.60
1.65
1.70
1.75
1.80
1.85
1.90
1.95
2.00
2.05
2.10
2.15
2.20
2.25
2.30
2.35
2.40
2.45
2.50

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

1.10
1.15
1.20
1.25
1.30
1.35
1.40
1.45
1.50
1.55
1.60
1.65
1.70
1.75
1.80
1.85
1.90
1.95
2.00
2.05
2.10
2.15
2.20
2.25
2.30
2.35
2.40
2.45
2.50

© 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

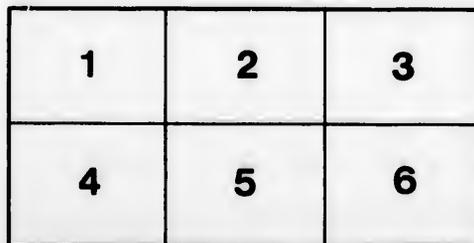
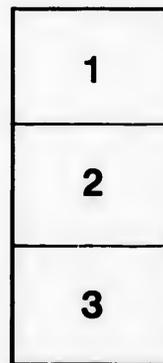
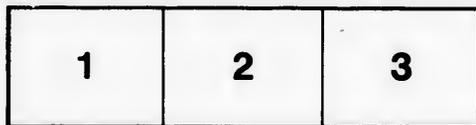
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

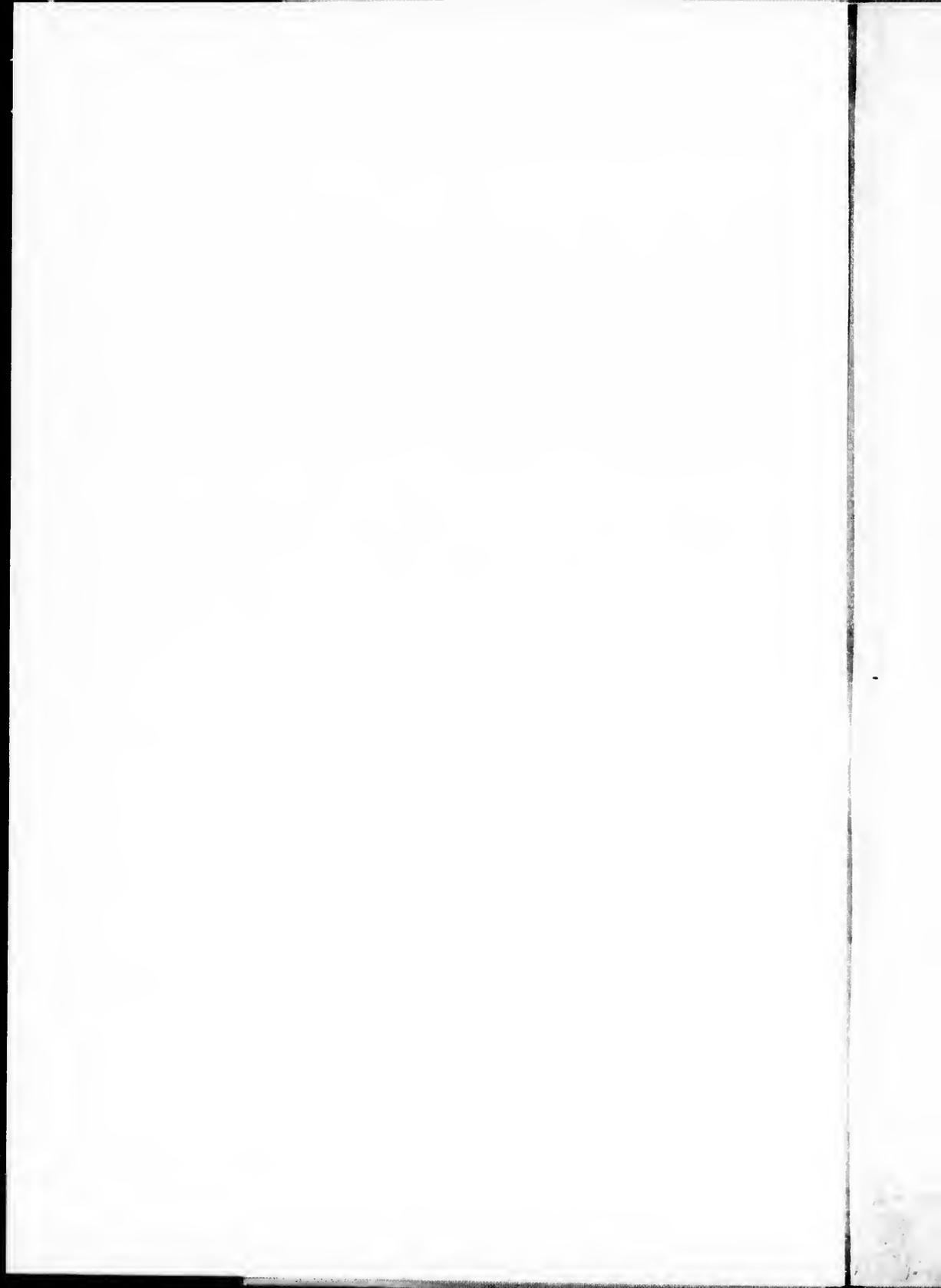
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rrrata
to

pelure,
n à



MÉMOIRE

SUR

LES COMPTES DU SEMINAIRE DE QUEBEC

CONTRE

LA SUCCURSALE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL À MONTRÉAL

PAR

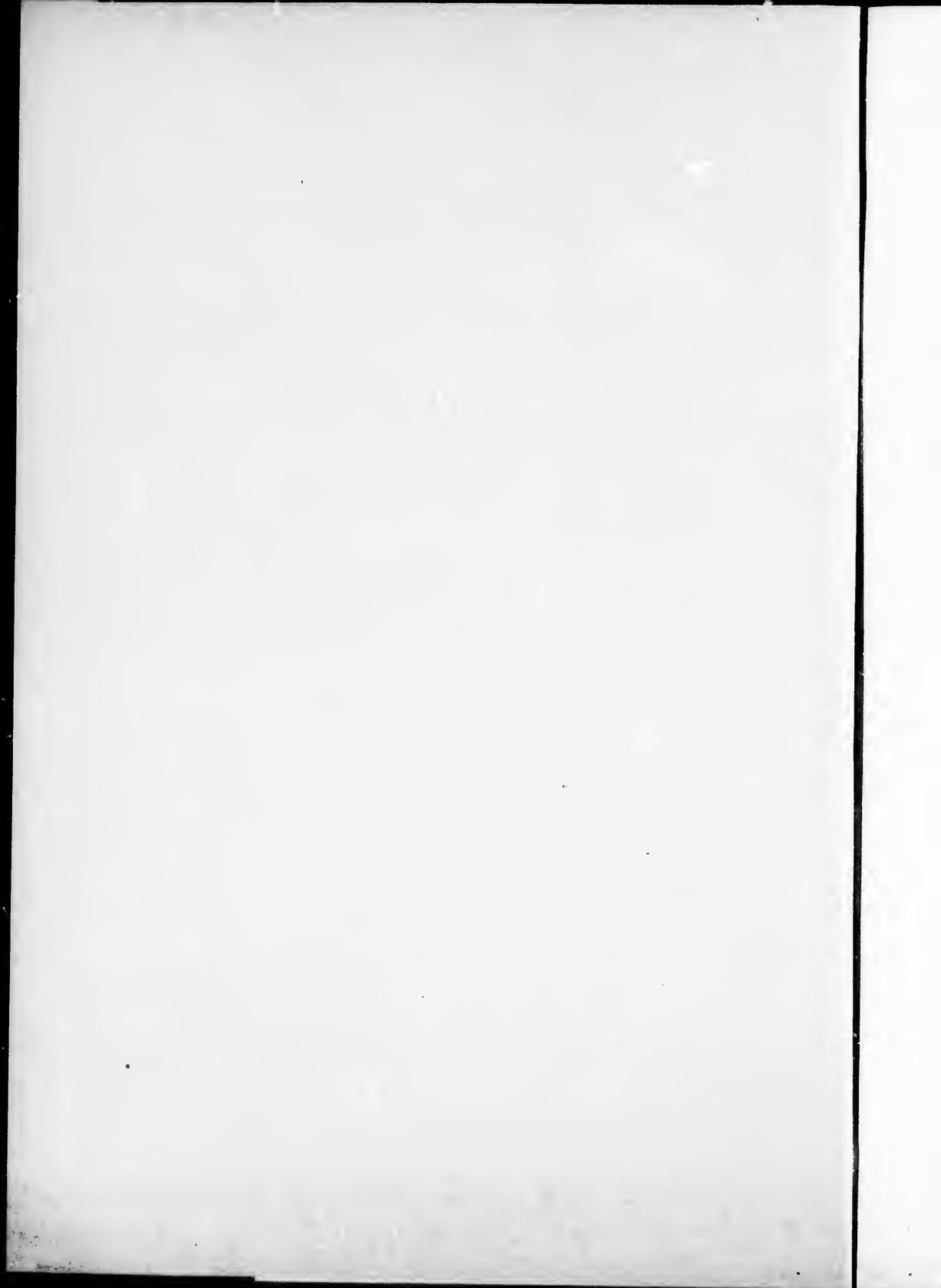
L'ABBÉ J. B. PROULX

VICÉ-RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ LAVAL À MONTRÉAL.

1890

ROME

Imprimerie A. Befani



MÉMOIRE

SUR

LES COMPTES DU SEMINAIRE DE QUEBEC

CONTRE

LA SUCCURSALE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL À MONTRÉAL

PAR

L'ABBÉ J. B. PROULX

VICE-RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ LAVAL A MONTRÉAL

1890

ROME

Imprimerie A. Befani

L33

L32

P75

fol.

Rome, 25 Avril 1890.

À SON ÉMINENCE

LE CARDINAL SIMEONI

PRÉFET DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE

Éminentissime Seigneur,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Éminence mon " Mémoire sur les comptes du Séminaire de Québec contre la succursale de l'Université Laval à Montréal. "

Votre Éminence y trouvera d'abord un sommaire assez détaillé pour donner une idée d'ensemble de la démonstration que je prétends établir.

En second lieu, suit le mémoire lui-même en vingt-trois articles, où sont prouvées successivement les vingt-trois propositions énoncées dans le sommaire.

Enfin, annexées au mémoire, viennent les pièces justificatives, qui permettront à Votre Éminence de s'assurer, au besoin, de la valeur qu'ont réellement les différentes assertions par moi avancées.

Si, au milieu de tant de questions diverses que je me vois forcé de traiter, il s'était glissé une erreur, quelque petite qu'elle puisse être, je la désavoue; et je serai très reconnaissant à celui qui me la fera remarquer, afin que je la corrige de suite. Car, que Votre Éminence en soit bien persuadée, dans ce mémoire, comme dans celui que je lui ai déjà passé, ainsi que dans ceux que j'aurai l'occasion de lui remettre sous peu, je ne poursuis d'autre but, que l'exposition sous son vrai jour d'une situation trop

embrouillée, les intérêts d'une paix qui soit équitable afin d'être durable, et la prospérité, également dans toutes les parties de notre pays, de cette Université Catholique que le Saint-Père voudrait y voir fleurir bien équilibrée, grande et unie.

Je suis avec les sentiments de la vénération la plus profonde,

De Votre Eminence,

Eminentissime Seigneur,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

J. B. PROULX p.^{tr}

Vice-Recteur C. S. M.

SOMMAIRE

DU MÉMOIRE SUR LES COMPTES

CHAPITRE PREMIER.

Remarques préliminaires.

- I. — L'objet de ce mémoire est d'exposer au Saint-Siège les raisons pour lesquelles le Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal, l'abbé J. B. Proulx, n'a pu recevoir les comptes du Séminaire de Québec contre la dite succursale, et en même temps de lui demander de vouloir bien désigner un tribunal d'arbitrage qui décide, entre les administrateurs actuels de la succursale et le Séminaire de Québec, de leurs points de vue différents.
- II. — Tout-à-fait bien disposé vis-à-vis du Séminaire de Québec, le Vice-Recteur a toujours été prêt, et l'est encore, à payer tout ce que doit réellement la succursale.
- III. — Toutefois il a été surpris de la précipitation avec laquelle on lui présenta d'abord ces comptes et l'on en pressa l'acceptation immédiate.
- IV. — D'autant plus que, pendant quatre ans, le Séminaire de Québec n'avait pas satisfait, comme il s'y était engagé, à l'obligation de rendre à l'Archevêque de Montréal les comptes annuels de la succursale.
- V. — Cependant, comme preuve de sa bonne volonté, huit jours seulement après son acceptation de la charge de Vice-Recteur, il était déjà prêt à recevoir les comptes du Séminaire de Québec, ayant dû préalablement se faire nommer procureur *ad hoc*, et ayant cru devoir s'entourer d'un Conseil d'hommes compétents.

CHAPITRE DEUXIÈME.

La première reddition de comptes.

- VI. Les pouvoirs de M. l'abbé Marcoux, délégué du Séminaire de Québec, parurent tout d'abord n'être pas clairement définis.
- VII. — La manière dont il présenta ces comptes était, pour le moins, insolite et étrange.

- VIII. — Plusieurs items, pour être intelligibles, auraient eu besoin d'explications plus détaillées.
- IX. — Le Séminaire faisait payer des intérêts et des taxes sur des terrains dont il gardait la propriété! et cela, après avoir réalisé un profit de P. 24,026.00 sur la vente d'un premier terrain qui avait été acheté primitivement pour les besoins de la succursale.
- X. — Ces comptes ne faisaient aucune mention des arrérages qui s'élevaient à plus de P. 5000.00.
- XI. — Ils présentaient un item de P. 6138.30 que la succursale croit ne pas devoir.
- XII. — Surtout, le même principe ne sert pas de base aux comptes de la dépense, comme le prouve *l'item des voyages à Rome* qui, à lui seul, monte à P. 5930.16.
- XIII. — Il existe dans l'Archidiocèse de Montréal une opinion nombreuse, que la succursale ne doit rien au Séminaire de Québec, ce qui oblige à une grande prudence ceux qui sont chargés d'examiner et de recevoir ces comptes au nom de cet Archidiocèse.
- XIV. — Pour toutes ces raisons, le Conseil d'affaires s'unit au Vice-Recteur pour demander à M.^r Marcoux des comptes plus clairs, plus complets et plus détaillés.

CHAPITRE TROISIÈME.

La deuxième reddition de comptes.

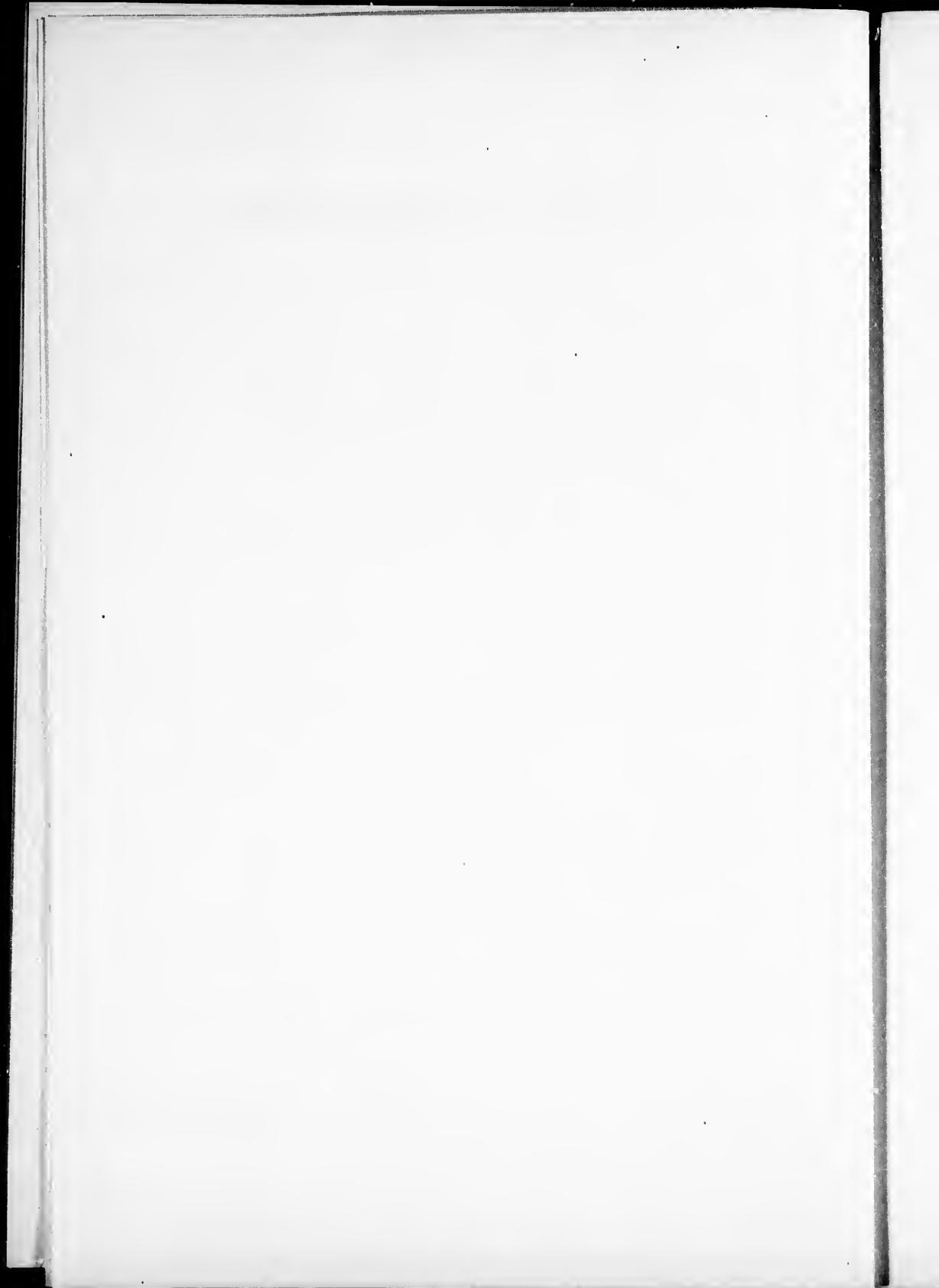
- XV. — Si la deuxième reddition de comptes retarde quelque peu, ce retard est dû entièrement à M.^r Marcoux qui avait besoin de temps pour la préparer, et auement au Vice-Recteur qui apporta, pour l'examiner, la plus grande diligence possible.
- XVI. — Le Séminaire de Québec, changeant sur un point sa base d'opération, rembourse à la succursale des intérêts et des taxes sur certains terrains, pour rendre plausible une prétention qu'on ne peut, toutefois, accepter à Montréal.
- XVII. — Il met à la charge de la succursale des dépenses de plus de P. 7200.00 faites à l'occasion de constructions projetées, tout en gardant les profits faits également à l'occasion de ces mêmes constructions.
- XVIII. — Cette seconde reddition de comptes n'est guère plus détaillée que la première; elle n'est pas plus complète; et, en certains points, elle est plus obscure.
- XIX. Mgr Paquet interprète la teneur de l'Indult du 5 mai 1889, sur les revenus que le Saint-Siège procure à l'Université, en des termes qui portent à douter de l'à-propos qu'il pourrait y avoir, dans les intentions mêmes de Rome, de presser aussi vivement l'acceptation quasi instantanée et le paiement immédiat au moins d'une partie de ces comptes.

- XX. — Le Conseil regrette, avec le Vice-Recteur, de constater que, tant que le Séminaire de Québec, maintiendra les mêmes prétentions, il est impossible d'en arriver à un arrangement à l'amiable.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Conclusions de ce mémoire.

- XXI. — En même temps qu'il refuse d'écouter de nouvelles propositions de la part des administrateurs de la succursale pour amener une entente sur ces comptes mis en avant par le Séminaire de Québec lui-même, Mgr Paquet montre au Vice-Recteur la route de Rome. L'y voici.
- XXII. — Le Vice-Recteur demande, pour juger, d'une manière définitive, de ces prétentions diverses sur les comptes que présente le Séminaire de Québec contre la Succursale de l'Université Laval à Montréal, un tribunal d'arbitrage, au choix du Saint-Siège.
- XXIII. — Il s'offre à payer ce que la succursale doit au Séminaire de Québec, aussitôt et de la manière que ce tribunal l'aura décidé.





CHAPITRE PREMIER.

Remarques Préliminaires

I.

DÉLEGÉ auprès du Saint-Siège par Nos Seigneurs l'Archevêque et les évêques de la Province Ecclésiastique de Montréal, pour traiter de plusieurs questions qui regardent l'Université Catholique au Canada, (voir document N.° 1), j'ai l'honneur d'exposer, dans les pages suivantes, au Saint-Père et aux Eminentissimes Cardinaux qui composent la Sacrée Congrégation de la Propagande, brièvement, les raisons pour lesquelles je n'ai pu, malgré la meilleure bonne volonté de ma part, recevoir les comptes que le Séminaire de Québec a présentés contre la succursale de l'Université Laval à Montréal.

En même temps, dans le dessein d'amener, sous bref délai, un règlement de comptes définitif et satisfaisant pour toutes les parties intéressées, je me permets de demander respectueusement au Saint-Siège de vouloir bien nommer un tribunal d'arbitrage pour nous entendre et décider, avec autorité, de nos points de vue différents.

II.

Je ne viens me plaindre amèrement de personne. Je respecte grandement ces Messieurs du Séminaire de Québec, et en particulier ceux qui sont à la gouverne des affaires. Je suis sous l'impression que

le plus grand nombre d'entre eux, fatigués de nos trop longues rivalités, soupirant après le moment où il nous sera donné, enfin, d'avoir la paix dans notre monde universitaire, sont disposés, comme nous croyons l'être de notre côté, pour en arriver à un résultat aussi bien-faisant, à faire de grands sacrifices d'opinion, d'espérances et d'argent.

Il est évident toutefois, par les profondes divergences d'opinion qui nous séparent sur cette question des comptes, que tous, animés qu'ils puissent être de dispositions conciliantes, n'entendent pas de la même manière les moyens de conciliation. Quand, dans ce mémoire, j'emploie l'expression " le séminaire de Québec. " je dois dire que je veux désigner surtout les quelques dignitaires, que leur âge, de nombreuses qualités et un dévouement indéniable pour les intérêts particuliers de leur maison, ont porté à la tête de cette vénérable institution. J'aime toujours à croire que nous arriverons, eux et nous, par en arriver à une entente complète, laquelle serait, dans mon humble opinion, pour les deux sièges de l'université, le principe d'un développement très rapide et l'ère d'une prospérité sans égale. Ce que nous demandons actuellement à Montréal, me paraît si rationnel, si modéré, que je ne vois pas, vraiment, comment on pourrait ne pas s'y prêter volontiers. Nous ne demandons point que le séminaire de Québec cède, de lui-même, rien de ce qu'il croit être de ses droits; seulement nous offrons de soumettre nos prétentions réciproques à un conseil d'hommes honorables, respectés, acceptables des deux côtés, pour en passer par ce qu'ils auront, après nous avoir entendus, décidé. Et quant à moi, cette décision, quelle qu'elle soit, sera reçue avec bonheur comme la solution de nos pénibles différends, définitive et, par cela même au moins, la meilleure.

On m'a accusé, en certains quartiers, de vouloir temporiser, et d'avoir apporté, à dessein, de la mauvaise volonté dans l'examen, le règlement et l'acceptation de ces comptes. Je n'entreprendrai pas, par des paroles spéciales, de réfuter cet avancé; le simple exposé des faits, je l'espère, en sera une réponse victorieuse. Il prouvera jusqu'à l'évidence que j'ai toujours été disposé, même anxieux, de payer au séminaire de Québec ce que la succursale lui doit réellement. Autant et, peut-être, plus que tout autre, j'ai intérêt à soulager mon administration aux affaires de la succursale de cet embarras qui la gêne; et voilà pourquoi je désire si ardemment que l'examen de cette question, afin qu'elle aboutisse sans retour, en vienne, au plus tôt, à être fait, discuté et réglé à son mérite.

En réponse à un autre soupçon qui a été soulevé, je proteste que je suis un partisan de l'unité universitaire, telle que la veut le Saint-Père; et j'ose me flatter que ma conduite comme Vice-Recteur jusqu'ici, en est considérée, par les hommes impartiaux de n'importe quel parti, comme une preuve indubitable. Dans l'exécution de cette mission difficile, dont m'a chargé la confiance de mes supérieurs ecclésiastiques, de rallier en ces temps agités autour de l'oeuvre universitaire les sympathies du district de Montréal, de concilier les intérêts les plus divers, et de créer pour la succursale des ressources pécuniaires qui, après treize ans d'existence, lui font défaut complètement, j'ai voulu me faire un scrupule de respecter les droits acquis comme les devoirs de la subordination hiérarchique: et, pour me conduire, à travers tant d'écueils et de difficultés, en outre et au-dessus des conseils de personnages éminents, j'ai pris pour boussole les sages directions des décrets romains, parmi lesquels le moins important, certes, n'est pas la constitution *Jam dudum*.

Mais venons en à la question qui fait le sujet de ce mémoire.

III.

Trois jours seulement après que j'eus accepté la charge de Vice-Recteur, comme je me trouvais à l'Hôpital, retenu par une indisposition passagère, M. l'abbé Marcoux, l'ex-Vice-Recteur que je remplaçais, se disant envoyé par le séminaire de Québec, me présenta une *petite feuille volante* sur laquelle étaient inscrits, d'une manière très succincte, les comptes de la succursale pour l'année courante, et les réclamations pécuniaires que le séminaire de Québec prétendait avoir contre elle pour les années précédentes. Le tout se montait à une trentaine de mille piastres (150,000 francs), si je me rappelle bien: car, plus tard, sous prétexte de préparer de nouveaux comptes, M. Marcoux me demanda de vouloir bien lui passer la petite feuille, et elle ne m'est jamais revenue.

Pendant cinq jours il ne cessa de me presser, à maintes reprises, d'accepter ces comptes immédiatement, surtout de reconnaître à l'instant certains chèques sur la banque dont le terme de paiement était échu, assurait-il: insistant toujours, allant à la fin jusqu'à dire, en présence de Monseigneur l'Archevêque de Montréal, que si je re-

fusais de me rendre à ses demandes, il y aurait, (ce qu'il déplorait beaucoup à cause du scandale), il y aurait du *bruit*.

Je répondais à M. Marcoux qu'il voulait bien attendre quelques jours, au moins jusqu'à ce que je fusse sorti des mains du médecin; que ne je pouvais, *ex abrupto*, sans examen, accepter déceument des réclamations aussi considérables; qu'en agissant avec une telle légèreté je serais blâmé, à bon droit, par les évêques, par le clergé, par les laïques de toute la province ecclésiastique de Montréal; que du reste je ne pensais pas avoir, par le seul fait de ma nomination comme Vice-Recteur, les facultés légales de régler ces questions monétaires; que, dans tous les cas, aussitôt que je pourrais m'occuper d'affaires, je me ferais donner, par qui de droit, s'il en était besoin, les pouvoirs compétents. Tout de même je ne cacherai pas que cette manière de procéder me paraissait étrange; et j'étais à me demander pourquoi cette hâte, cette précipitation dans le règlement de questions aussi sérieuses.

IV.

Avant d'aller plus loin, je dois faire remarquer qu'il existait depuis l'automne de 1884, entre l'Archevêque de Montréal et le Séminaire de Québec, un arrangement par lequel le Séminaire se chargeait de l'administration financière de la succursale de l'Université à Montréal; il s'engageait à rendre les comptes de la succursale à l'archevêque, chaque année, au mois d'Octobre; il renonçait au pouvoir de forcer jamais le diocèse de Montréal à reprendre l'administration financière de la succursale; mais l'archevêque était libre, en tout temps, de redemander cette administration, en remboursant au Séminaire de Québec les dépenses que ce dernier aurait pu faire pour le fonctionnement de la susdite institution.

Par ces démarches de M. l'abbé Marcoux, je compris que le Séminaire de Québec, ne se considérant plus lié par l'arrangement que je viens d'exposer, remettait lui-même à Monseigneur l'Archevêque de Montréal pour l'avenir l'administration financière de la succursale. La preuve en devint encore plus explicite, quelques jours plus tard, lorsque je reçus cette réponse de Mgr. B. Paquet, supérieur de Séminaire de Québec: " Par le fait de la nomination du nouveau Vice-

Recteur, le Séminaire a abandonné l'administration financière de la succursale le jour même de cette nomination „ (Voir document N.° II).

Les comptes n'ont jamais été rendus au mois d'octobre. C'est malheureux. Pourquoi ? je l'ignore. Si on avait jugé à propos de se mettre en règle, sur ce point chaque année, on nous aurait épargné pour aujourd'hui bien du trouble. En face de cet empressement févrex de M. Marcoux, je ne pouvais m'empêcher de me dire : Pourquoi être si pressé maintenant, lorsque depuis quatre ans on l'était si peu ?

Je connaissais cet arrangement entre l'Archevêque de Montréal et le Séminaire de Québec ; et il me semblait que, nommé Vice-Recteur alors que cette convention était censée être encore en force, je ne me trouvais pas, par le fait seul de ma nomination, l'agent financier de la Succursale. Par conséquent je ne pouvais, avec les pouvoirs que j'avais alors, régler de tels comptes avec M. Marconx de suite, à l'Hôpital, quand bien même la prudence et la convenance ne m'auraient pas dicté une autre ligne de conduite.

V.

Aussitôt que ma santé fut rétablie, je me fis nommer par l'Archevêque de Montréal, qui dut à cette fin rassembler les membres de sa corporation épiscopale, procureur *ad hoc* pour régler les affaires pécuniaires de la succursale ; et, comme je ne voulais pas prendre sur moi seul la responsabilité d'un règlement de comptes aussi important, je demandai à l'Archevêque de vouloir bien me donner, pour m'assister de leurs avis et de leur expérience, un conseil d'hommes connus, devant tout le public, autant par leur intégrité que par leur entente des affaires. (Voir document N.° III).

Ceci se passait le 8 du mois d'Août, huit jours seulement après que j'eus accepté la charge de Vice-Recteur. Pouvait-on entrer plus vite en besogne ?

Les Messieurs qui consentirent à faire partie de ce conseil provisoire sont M. L. D. Maréchal, Vicaire général de Monseigneur l'Archevêque de Montréal ; l'Honorable J. O. Chauveau, ancien premier ministre de la Province de Québec, et actuellement doyen de la faculté de droit de l'Université Laval à Montréal ; l'Honorable juge Jetté, ancien ministre de la Puissance du Canada, et l'un des plus

brillants professeurs de la faculté de droit de l'Université à Montréal; et M. J. P. Rottot, le vénérable doyen de la faculté de médecine de la dite Université Laval à Montréal.

Ces noms étaient une garantie du sérieux qui allait présider à nos délibérations, en même temps que du grand esprit de bienveillance et de conciliation qui les animeraient vis-à-vis du Séminaire de Québec. Je ferai remarquer que je m'étais permis de ne désigner au choix de l'archevêque que des hommes reconnus, par tout le Canada Français, comme d'anciens amis du Séminaire de Québec, afin de ne pas prêter flanc au soupçon d'aller chercher mes inspirations dans les rangs d'un camp adverse, et aussi afin de montrer aux autorités du Séminaire la bonne disposition où j'étais de tout régler amiablement en même temps que convenablement.

CHAPITRE DEUXIÈME.

La Première reddition de Comptes

VI.

Six jours après, le 14 Août, le conseil étant organisé, j'écrivis à M. l'abbé Marcoux qu'il pouvait produire ses comptes, lui demandant en même temps, d'une manière très intelligible, ses lettres de pouvoir. (Voir document N.° IV).

M. Marcoux ne me passa aucun document officiel de sa délégation; mais, sous sa propre signature, il m'écrivit: " que comme délégué du Séminaire de Québec, et aussi en ma qualité de président du Bureau d'administration du syndicat financier de l'Université Laval à Montréal, j'ai tous les pouvoirs nécessaires pour régler d'une manière définitive, sur certaines bases, avec Mgr l'Archevêque de Montréal ou son procureur, le bilan de la succursale pour 1888-89 et les réclamations du Séminaire de Québec contre la succursale, pour les années précédentes. „ (Voir document N.° V).

Cette expression "*Certaines bases* „ me paraissait un peu vague, et demandait *certaines* explications. Je ne pus jamais les obtenir sous une forme précise et satisfaisante.

M. Marcoux prétendait agir comme président du Bureau d'administration du Syndicat financier de l'Université Laval à Montréal; or, d'après le bill qui instituait civilement ce Bureau d'administration, le Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal en est le président, de droit. De puis plus de quinze jours, M. Marcoux avait cessé d'être Vice-Recteur; comment pouvait-il encore en être le président? tout au moins lui aurait-il fallu une délégation de ce Bureau pour agir en son nom; et il n'en produisit aucune. De plus ce Bureau n'avait jamais pris, et n'avait jamais voulu prendre possession des affaires pécuniaires de la succursale; il n'y avait donc rien à régler en son nom.

Ces remarques ne sont pas faites, aujourd'hui, dans le but de prouver l'incompétence légale de M. Marcoux pour transiger des réclamations que lui avait confiées le Séminaire de Québec; mais, après la précipitation du début, ces obscurités dans la procédure subséquente expliqueraient mon étonnement, si par hasard j'en ai laissé paraître alors.

VII.

Avec sa lettre du 14 Août. M. Marcoux me passait, sur deux feuilles volantes, " un état des recettes et des dépenses de l'Université Laval à Montréal pour l'année Universitaire 1888-89. „ (Voir document N.° VI).

Il ajoutait, sur deux autres simples feuilles, un supplément, comprenant ce que " doit la succursale de Montréal au Séminaire de Québec pour dépenses faites depuis son organisation jusqu'à Août 1889. „ (Voir document N.° VII).

Ces quatre feuilles n'étaient accompagnées d'aucune pièce justificative quelconque. Je demandai, par mesure de précaution, à M. Marcoux si, au cas où nous croirions par hasard avoir besoin de quelque document se rapportant à ces comptes, nous pourrions les obtenir. Il me répondit que *non*.

Au premier coup d'oeil, je ne pus ne pas remarquer la manière étrange avec laquelle les comptes de 1888-89 étaient présentés. Il y a peut-être de bonnes raisons, claires pour d'autres, secrètes pour

moi, d'en avoir agi ainsi. J'en demandai l'explication, on me la promit pour plus tard, elle n'est pas encore venue.

D'abord l'année 1887, dans le supplément, est cotée d'un déficit de P. 1229.28; puis l'année 1888-89, montre, rapporté de l'année précédente, un second déficit de P. 1604.37. A quoi ont été employées ces 1604 piastres et 37 centins? et pourquoi faire un partage de déficits que ne comportent pas les années antérieures?

Deuxièmement, à la fin des comptes de l'année 1888-89, en dehors du balancement des recettes et des dépenses, est renvoyée une dette de P. 3000.00. Pourquoi ne pas la faire entrer dans l'énumération détaillée de la dépense? Cette somme est assez considérable pour qu'on nous dise clairement l'emploi qui en a été fait.

Troisièmement, on renvoie dans un post-scriptum un compte d'une couple de cent piastres, sans indiquer les raisons de cette dépense. Pourquoi ne pas faire entrer cet item, avec les autres, dans l'énumération du détail des dépenses? Mystère.

Quatrièmement, on prétend rendre compte, à part, du bilan de l'année 1888-89; et cependant, dans le supplément, cette même année 1888-89 porte un déficit de P. 4353.14. Pourquoi un supplément à une année dont on est censé donner le détail complet, tant pour les recettes que pour les dépenses?

Cinquièmement, et dans ce supplément lui-même, à l'année 1888-89, on lit un premier déficit de P. 1121.26, après lequel on additionne tout ce qui est dû au Séminaire de Québec depuis 13 ans: P. 16,725.99. Puis, sous une rubrique mystérieuse, arrive le gros déficit suivant: " Prêté pour réparation, etc., facultés de droit et médecine, dont intérêt au dix-neuf juin 1889 a été payé par l'archevêque de Québec: P. 3231.88. „ Peu m'importe, en réalité, que l'intérêt sur les P. 3231.88 ait eu l'honneur d'être payé par Son Eminence le Cardinal Tachereau; mais ce qui m'intéresserait davantage, ce serait de connaître, comme pour les autres emprunts, quel est le prêteur; ce serait de savoir pourquoi cet emprunt n'est pas porté à la recette comme l'emprunt de P. 7113.00, fait aux Banques. Enfin pourquoi ces deux manières différentes de présenter le déficit qu'accuse, pour une même année, un même supplément?

Pourquoi tous ces *à-part* de déficits éparpillés çà et là:

Voyages de Mgr. Puquet à Rome et divers voyages	
à Montréal	P. 1121.26
Prêté pour réparations etc.	„ 3231.88
Billets endossés, etc.	„ 7300.00
Dû à Perrault et Mesnard.	„ 3000.00
Enfin <i>déficit à la Caisse</i>	„ 356.26
Total P. 15,009.40	

A-t-on voulu, par là, pallier l'énorme déficit de l'année 1888-89: P. 15,009.40!! Je comprends que la caisse ne doit plus que P. 356.16, quand, par des transpositions de chiffres, on est parvenu à la soulanger de P. 14,683.04. Mais la succursale n'en reste pas moins chargée. Encore une fois, pourquoi procéder de cette façon étrange?

Ce seul *imbrogliamento*, dont je n'ai pu obtenir de M. Marcoux l'éclaircissement, aurait suffi, dans mon opinion, pour me faire demander des comptes plus détaillés et plus clairs. Mais l'étude plus attentive de ces quatre feuilles, me réservait bien d'autres surprises.

VIII.

Je ne parle pas: 1° de la somme de P. 923.48, payée, pour une seule année, à l'appariteur de médecine et à ses servantes, lorsque, en sus, cet appariteur est logé et chauffé par la succursale;

2° ni des 150 piastres, payées pour la brochure Chandonnet, sans savoir ce que cette brochure a à faire dans la succursale;

3° ni de la somme ronde de P. 1645,79 pour dépenses de maison, lorsque déjà ont été payés les réparations, les professeurs, les appariteurs, les serviteurs, les intérêts, les taxes, le bois, le charbon, le chauffage, les honoraires et la pension du Vice-Recteur, les honoraires et la pension du secrétaire, les voyages, les cochers, les dépêches, les annonces, le gaz, l'eau, les sujets pour l'anatomie, et des divers s'élevant à P. 305,53;

4° ni des 2700 piastres qu'a coûté le Bill de la succursale, sans compter les télégrammes et les câblegrammes;

5° ni de P. 6686,29 pour voyages, dont P. 5930,48 pour voyages à Rome seulement;

6° non plus que de certains autres points obscurs ou surprenants, dont je ne conteste pas actuellement l'à-propos, mais qui au-

raient certainement besoin d'éclaircissements pour la satisfaction et l'honneur de celui qui est chargé d'accepter des comptes au nom de tout un archidiocèse.

Qu'on me prouve que je suis obligé de les accepter sans voir, très bien! Alors je me trouve en face de la soumission, ou de la démission. Mais, jusque là, je me crois tenu aux règles ordinaires de la prudence que doit observer, convenablement, tout mandataire.

IX.

Ma première surprise fut celle de constater les deux items suivants : le premier de P. 1000.00 pour l'intérêt Cherrier, intérêt sur une dette, me dit M. Marcoux, contractée pour l'achat d'un terrain sur lequel on devait élever les constructions de la succursale; le second de P. 635.04 pour payer les taxes sur le dit terrain. Or il n'était fait aucune mention de ce terrain dans l'avoir de la succursale. Bien plus, M. Marcoux me dit formellement que le Séminaire de Québec n'entendait pas le faire rentrer dans le balancement de comptes. Ainsi, sur ce terrain acheté et possédé pour elle, la succursale payait les charges, et le Séminaire de Québec gardait le fonds. En réalité, cette manière de faire n'est-elle pas surprenante? Trois semaines plus tard, le séminaire semblait avoir compris toute l'inconséquence de cette prétention, et adoptait un autre procédé, en apparence plus rationnel, lequel cependant je n'admets pas davantage. Mais n'anticipons pas. Dans tous les cas, alors j'ignorais le demi-tour à droite qu'on devait faire sous peu.

Pour bien comprendre ce point important, il faut savoir que le Séminaire de Québec avait d'abord acheté, pour la succursale, un premier terrain qu'il revendit à gros profits; et que immédiatement après cette vente il en acheta, pour la même fin, un second d'une plus grande valeur qu'il possède encore.

Pour preuve de ce que j'avance, je produis trois documents, que j'ai relevés au Bureau d'enregistrement de Montréal-Est, signés par le régistrateur lui-même, Monsieur J. C. Auger: le premier, un *tableau indiquant sommairement les transactions du Séminaire de Québec*, (Document N.° VIII); le second, un *plan* du premier terrain, (Document N.° IX); et le troisième un *plan* du second terrain (Document N.° X).

On y voit que, le 12 septembre 1882, le séminaire de Québec

achète de M. Côme Séraphin Cherrier, au Quartier St. Jacques, sur la rue St. Denis, entre les rues Ste. Catherine et Dorchester, un terrain, partie du lot 432, pour la somme de P. 50,000.00. En passant, je ferai remarquer que plusieurs personnes, qui se prétendent bien renseignées, assurent que M. Cherrier, grand ami des études universitaires, avait vendu, en faveur et au bénéfice de la succursale, ce terrain au-dessous de sa valeur réelle. Est-ce le cas? Est-il fait dans le contrat de vente quelque mention d'une telle intention bienveillante? Je l'ignore. Je demandai s'il me serait permis de voir ce contrat; on me répondit que *vraiment j'étais un peu curieux*.

Quoi qu'il en soit, plus tard, comme on peut le voir dans le *tableau*, (document N° IX,) le séminaire de Québec subdivisa ce terrain en trente lots qu'il vend, 27 lots presque en même temps dans l'automne de 1885, et les trois autres en 1887 et 1888, pour la somme totale de P. 74,026.00, réalisant ainsi sur le prix d'achat un profit de P. 24,026.00, ce qui serait de beaucoup plus que suffisant pour éteindre la dette qu'on réclame aujourd'hui de la succursale. Quand on a trouvé d'un seul coup un tel bénéfice à Montréal, il semble à plusieurs où il ne faudrait pas se montrer trop exigeant pour une perte plus minime qu'on aurait pu y rencontrer.

De plus, dans le document N.° VIII, on voit que, dans le même automne où il vend son premier terrain sur la rue St. Denis, le séminaire de Québec achète un peu plus haut sur la même rue St. Denis, entre les rues Sherbrooke et Ontario, trois autres terrains contigus, réunis par lui en une seule et même propriété: le premier, des Demoiselles Cherrier, connu sous le Numéro 1199, pour la somme de P. 50,000.00; le second, de Monsieur A. M. Foster, connu sous le Numéro 1196 et partie de 1197, pour la somme de P. 10,000.00: et le troisième, de Madame Kérouac, connu sous le Numéro partie de 1197, pour la somme de P. 10,033.00. Ainsi les trois terrains ayant coûté la somme totale de P. 70,033.00, il reste au séminaire de Québec, en sa faveur, sur la vente du premier terrain, une balance de près de quatre mille piastres (20,000 francs).

Cette dernière propriété (composée des terrains Cherrier, Foster et Kérouac), comme on peut le voir dans le Document N.° X, a été subdivisée en une cinquantaine de lots, que le Séminaire a mis en vente dans les derniers mois de l'année qui vient de s'écouler. La valeur des terrains a augmenté à Montréal, depuis 1885. Ces lots sont situés dans une position meilleure que les trente lots de la rue

S.' Denis qui ont été vendus P. 74,026.00 ; et ils sont presque du double plus nombreux. En prenant pour base la première vente, celle-ci dépasserait de beaucoup P. 100,000.00. Il m'est avis que le Séminaire de Québec s'est montré très-prudent, en pressant l'acceptation immédiate de sa réclamation ; car, lorsque tous ces lots seront vendus, en face du bénéfice énorme que lui aura rapporté son administration à Montréal, il pourrait avoir mauvaise grâce de réclamer de Montréal un seul sou.

“ Très-bien ! dira-t-on ; cependant vos calculs de vente, quelque probables qu'ils soient, ne reposent toujours que sur une supposition plus ou moins problématique. „ — C'est vrai. Mais ce qui n'est pas du tout problématique, c'est le profit considérable que le Séminaire de Québec a fait sur la première vente. Et, surtout, ce qui n'est pas moins réel, c'est qu'on nous demande dans ces comptes, malgré ces profits, de payer des intérêts et des taxes sur des terrains dont on garde la propriété.

X.

Je me disais : La succursale, comme toute institution de ce genre, doit avoir des arrérages ; (et il paraît qu'il y en avait pour plus de P. 5000.00). Les dettes de cette sorte, il est vrai, sont loin d'avoir une valeur au pair de leur montant apparent ; mais enfin elles valent quelque chose. Et, dans ces comptes, il n'était fait mention d'aucuns arrérages quelconques. J'en parlai à M. Marcoux. “ En effet, dit-il, un certain nombre d'élèves ont payé par billets promissoires. A combien s'élèvent ces billets ? Je ne le sais pas, n'en ayant point additionné la somme. „ *Un certain nombre* n'était pas un chiffre assez précis pour me permettre de faire un calcul, même approximatif.

Sur ce point, au moins, on avouera que les comptes n'étaient pas complets.

XI.

Je vois, à la date du 30 juillet 1880, la seule dont ces comptes fassent mention, deux items ainsi conçus : “ Prêté à la faculté de Médecine pour l'Hôpital Notre-Dame P. 4000.00. — Intérêt simple au

30 juillet 1889, P. 2138,30 : ce qui forme une somme totale de P. 6138,30.

D'un autre côté, on m'affirme que cet emprunt a été fait par l'Hôpital Notre-Dame, personne civile tout-à-fait indépendante de la succursale: succursale et Hôpital étant des institutions amies, à qui je ne connais d'autres liens actuellement que des rapports de services mutuels. Dans ces circonstances, je demandai à M. Marcoux de vouloir bien me montrer l'acte de prêt: il me déclara ne pouvoir le faire.

Je ne refuse pas absolument de payer cet item. Mais, au milieu des doutes que l'opinion soulève autour de moi, pour pouvoir rendre compte de la prudence de ma propre gestion, avant d'accepter une réclamation de plus de six mille piastres, est-ce être trop exigeant que de demander à voir l'instrument juridique qui l'institue ?

XII.

J'ai dit plus haut que les voyages à Rome, dont on nous réclame le paiement, s'élèvent à P. 5930,46. Cette somme totale se décompose comme suit :

1881, Voyage de M. Th. Hamel à Rome	P. 1088,00
1884, Voyage de M. L. N. Bégin à Rome	„ 638,87
„ Payé à M. L. N. Bégin à Rome	„ 223,00
1886, Voyage de Mgr Paquet à Rome	„ 357,93
1888-89, Voyage de Mgr Paquet à Rome	„ 1099,66
„ Voyage du juge Baby	„ 2523,00
	Total P. 5930,46

Mon intention n'est pas de contester, pour le moment, l'à-propos pour la succursale de payer tous ces voyages à Rome, dont quelques-uns peut-être lui ont été d'une utilité plus ou moins douteuse. Mais tout simplement, et je voudrais qu'on le remarquât bien, cette prétention du Séminaire de Québec établit clairement ce point, qui est d'une très grande importance: c'est qu'il veut faire payer à la succursale, non seulement ce qu'il a dépensé à *Montréal*, mais ce qu'il a dépensé ou croit avoir dépensé à l'occasion de *Montréal*.

Or, dans un balancement de comptes, le même principe doit prévaloir aux comptes de la recette et aux comptes de la dépense. Il ne peut y avoir là-dessus deux opinions.

Maintenant je me demande: Le Séminaire de Québec, qui met dans le chapitre de ses dépenses ce qu'il a dépensé indirectement à l'occasion de Montréal, fait-il entrer dans le chapitre de ses recettes ce qu'il a reçu indirectement à l'occasion de Montréal? Est-ce que, par hasard, à cette occasion, Rome ne lui aurait pas accordé quelque petit dédommagement, dont il n'est pas question dans cette reddition de comptes? Dans tous les cas, laissant de côté toutes questions douteuses, les profits réels, considérables, qui ont été faits sur les terrains, à Montréal, si le Séminaire de Québec ne veut pas les considérer comme des revenus directs, certainement il ne peut refuser d'admettre qu'il lui sont venus, indirectement au moins, à l'occasion de la succursale de l'Université à Montréal.

C'est pourquoi il me semble que, dans cette reddition de comptes, le Séminaire de Québec, pour ne pas soulever d'objections qui me paraissent irréfutables, aurait dû se décider pour l'une de ces deux méthodes: premièrement, recettes à Montréal et à l'occasion de Montréal, dépenses à Montréal et à l'occasion de Montréal; ou secondement, recettes à Montréal seulement, et dépenses à Montréal seulement.

Mais je répugne tout-à-fait à cette équation boiteuse: dépenses à Montréal et à l'occasion de Montréal, recettes à Montréal seulement. Le jeu n'est plus possible, la partie n'est pas égale.

XIII.

Quel que soit le mode que choisisse le Séminaire de Québec, bon nombre de personnes sont d'avis que la succursale ne lui doit rien; même, je crois, c'est l'opinion générale dans l'archidiocèse de Montréal. Je savais cela; d'un autre côté, je voyais, à n'en pas douter, que le Séminaire de Québec, du moins les autorités, n'était pas tout-à-fait de cette opinion. Alors, que faire?

Recevoir les comptes avenglément? mais l'archevêque de Montréal, et l'archidiocèse tout entier, qui aurait été appelé à payer P. 26.292.13, auraient pu me demander: " Dans cette pénurie d'éclaircissements et de documents, au milieu de tant de faits obscurs et de principes contestables, sur quoi vous êtes-vous basé, pour vous former une opinion? "

Demander à nos supérieurs communs un tribunal d'arbitrage

pour juger des prétentions diverses? C'est ce que je fais aujourd'hui; mais, alors, je croyais encore à la possibilité d'en arriver à un arrangement à l'amiable.

Demander de nouvelles explications sur les comptes? C'est ce qui me paraissait le plus modéré et le plus sage. Et c'est ce que je fis.

XIV.

Cependant je ne voulus m'arrêter à aucun parti, donner aucune réponse, faire aucune démarche, avant d'avoir consulté les honorables conseillers que m'avait adjoints Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Montréal. Je convoquai une réunion générale du Conseil dans une des salles de l'Archevêché. Elle eut lieu, samedi le 15 Août après-midi, le lendemain du jour où M. Marcoux m'avait passé ses quatre feuilles volantes, je veux dire ses quatre pages de chiffres. On ne peut me reprocher, ici du moins, d'avoir voulu traîner les choses en longueur. Tous les membres assistaient à l'assemblée; je leur exposai dans leur entier les comptes, et ma manière de voir, celle que je viens d'expliquer ci-dessus. Tous, unanimement, après délibération, décidèrent de demander à M. Marcoux des comptes plus clairs, plus complets et plus détaillés.

CHAPITRE TROISIÈME.

La deuxième reddition de comptes

XV.

J'expliquai à M. Marcoux les raisons pour lesquelles nous demandions cette nouvelle reddition de comptes, l'assurant en même temps de notre bonne volonté, et de l'espérance que nous entretenions toujours de tout régler à l'amiable. Il parut admettre que, en effet, il fallait se placer sur une *base nouvelle*, pour me servir de

l'expression même qu'il emploie dans une de ses lettres. Avec les pièces qu'il avait entre les mains, dit-il, ce travail n'était l'affaire que de quelques jours; il nous le promit pour le 22 du mois d'août. (Voir Document N.º XI).

Cependant, dix jours plus tard, le 31 du mois d'août, trompé dans son calcul, il m'écrivait que le Séminaire de Québec le retardait, vu qu'il n'avait pas encore reçu de réponse à ses demandes d'éclaircissement sur certains points qu'il avait référés aux directeurs de cette institution. (Voir document N.º XII).

Les nouveaux comptes m'arrivèrent le 4 septembre au soir, cette fois sur trois feuilles volantes seulement. Les deux premières renfermaient les " Comptes de la succursale de l'Université Laval à Montréal, recettes et dépenses „ pour les années 1884 à 1889. (Voir document N.º XIII). La troisième feuille était un appendice, présentant les " Dépenses faites par le Séminaire de Québec pour la succursale depuis sa fondation jusqu'au mois d'octobre 1884. „ (Voir document N.º XIV).

Ces comptes étaient accompagnés d'une lettre de M. Marcony par laquelle il se mettait " à notre disposition pour donner les explications nécessaires. „ Il sentait sans doute, en homme intelligent qu'il est, que les *explications nécessaires* n'étaient pas renfermées dans ces trois petites pages. J'aurais préféré les trouver dans le détail des chiffres eux-mêmes. Cependant, faute de mieux, j'étais heureux de cette offre bienveillante: l'épreuve, quelques jours après, prouva qu'elle ne renfermait pas les promesses que nous nous croyions en droit d'en attendre. (Voir document N.º XV).

De suite, comme j'en renouvelai l'assurance à M. Marcony, (voir Document N.º XVI.), je me mis en frais d'examiner cette nouvelle rédaction de comptes, et, afin de pouvoir donner, sous le plus bref délai, une réponse autorisée, je convoquai immédiatement le Conseil d'affaires. Les Messieurs, qui en font partie, demeurent en des endroits différents dans l'enceinte d'une grande ville, et ils sont chargés d'occupations très importantes qui ne leur laissent pas leur liberté tous les jours à la même heure. Dans tous les cas, quatre jours seulement après l'avis de convocation, le 9 de septembre, le Conseil se réunissait dans les salles de l'Université. Peut-on apporter au règlement d'une affaire sérieuse une plus grande diligence?

XVII.

La première chose qui me frappa, en jetant les yeux sur cette nouvelle reddition de comptes, ce fut de voir que le séminaire de Québec remboursait à la succursale au moins P. 2635.00 sur ce qu'il lui demandait de payer, trois semaines auparavant, pour intérêts et taxes sur les terrains. En effet, dans ces derniers comptes du 4 septembre, on lit en faveur de la succursale :

Payé pour le Séminaire de Québec :

Intérêt Cherrier 1888	P. 2000,00
Taxes 1888-89	635,04

Dans les premiers comptes du 14 août, on lisait contre la succursale :

1888-89, Intérêts Cherrier	P. 1000,00
„ „ Taxes sur terrains	635,04

Dans ces deux redditions de comptes, comme on le voit, les items *taxes* sont les mêmes ; les items *intérêts Cherrier* ne s'accordent pas entre eux.

Cette somme de 2000 piastres, marquée dans la seconde reddition de comptes *intérêts Cherrier 1888*, est-elle pour rembourser les intérêts de 1887-88 et de 1888-89 ?

Je vois, dans ces nouveaux comptes, au même endroit, sous le titre vague de *divers*, un autre remboursement du Séminaire de Québec de P. 912.05. Serait-ce pour restituer des taxes et des intérêts mis à la charge de la succursale pour les années précédentes ? Tout ceci n'est pas clair.

Mais ce qui est très-clair, c'est le fait que le Séminaire rembourse. Au moins, c'est logique : il garde les terrains, il en paie les charges.

Autre *curiosité*. Comment expliquer de la part du Séminaire de Québec, qui a la réputation louable d'être assez tenace, ce changement de front dans l'espace de trois semaines ? Dois-je rappeler cet apophthegme latin : *tu varies, donc tu erras*.

Non, le Séminaire de Québec est un personnage trop sérieux pour tomber à la légère dans une pareille inconséquence, et pour ne pas couvrir cette conversion sur la droite d'un motif important quelcon-

que. Lequel est-il? Peu accoutumé à la diplomatie et aux diplomates, je ne puis le dire d'une manière certaine. Serait-ce, par exemple, de faire admettre sans contestation, en en payant toutes les charges, le droit qu'il prétend avoir aux terrains avec leurs profits passés, présents et futurs? très-bien. Mais alors, comme j'ai eu l'honneur de l'expliquer au chapitre deuxième, nombre 11, que le Séminaire de Québec, puisqu'il s'attribue les profits qui lui arrivent à l'occasion de la succursale, consente à accepter également au moins les dépenses indirectes que lui occasionne la même succursale!

Cependant je dois dire que M. Marcoux m'assura alors, pour la première fois, que le Séminaire de Québec était prêt à nous céder les terrains qu'il avait achetés pour la succursale sur la rue Sherbrooke. Je pourrais passer cet incident sous silence, puisqu'il n'en est aucunement question dans les comptes; mais je ne veux omettre rien de ce qui peut jeter quelque lumière sur le sujet. Toutefois je dois ajouter en même temps que cette offre était faite avec des restrictions et des conditions telles qu'elle était inacceptable. Certes, si je l'eusse acceptée, le Séminaire aurait pu se flatter d'avoir fait un bon marché.

Ayant posé, en présence de quatre témoins, cette question à M. Marcoux, carrément: " Dois-je comprendre que le Séminaire de Québec garde les terrains qu'il a achetés à Montréal pour la succursale, avec les bénéfices y réalisés? — Je suis chargé, dit-il, de vous offrir, si vous les désirez, les terrains de la rue Sherbrooke, à condition que vous en remboursiez le prix d'achat, ainsi que les dépenses qu'ils ont occasionnées au Séminaire de Québec depuis qu'ils sont entre ses mains. — Offrez-vous l'ensemble des transactions faites sur les terrains achetés pour la succursale, profits et pertes, comme vous offrez l'ensemble des transactions faites pour la succursale sur les autres matières? — Non. Je vous offre seulement les terrains achetés les derniers, avec leurs changes de profit qui ne sont pas douteuses. — Voulez-vous me coucher cette offre sur le papier? — Je ne suis pas autorisé à le faire. „ J'insistai pour avoir un écrit: M. Marcoux refusa.

Pourquoi s'obstiner à ne faire cette offre que de vive voix? *verba volant*. Le Séminaire comprend fort bien qu'il ne peut nous forcer à accepter les derniers terrains, s'il choisit de garder les profits qu'il a faits sur les premiers. Voilà pourquoi il n'est pas question, même de ces derniers terrains, dans l'avis de la succursale; voilà pourquoi il s'est décidé à en payer les charges, pour être conséquent avec lui-

même et garder le tout. Mais si nous voulions, nous, demander ces derniers terrains; si, alléchés par l'appât d'un profit, non douteux comme dit M. Marcoux, nous consentions à nous en contenter et à partager *en frères* avec le Séminaire de Québec; oh! alors, la chose serait bien différente, le Séminaire y donnerait des deux mains, se trouvant exempt par notre propre choix de faire entrer en ligne de compte les 24,026 piastres de profit réalisées sur la vente des premiers terrains.

Franchement, ne serait-ce pas là que le Séminaire de Québec voulait nous amener, dans sa première reddition de comptes, lorsqu'il nous faisait payer les taxes sur les terrains, et qu'il en gardait la propriété? Voulait-il en quelque sorte nous forcer à dire: Nous payons pour ces terrains, nous les gardons. " Ce n'est là qu'une supposition, „ reprendra-t-on. C'est vrai. Mais quand on nous présente tant de choses obscures, et qu'on nous refuse toute explication, doit-on s'étonner que nous ayons recours aux conjectures? Qui pourrait s'en plaindre?

Je répondis à M. Marcoux " que je n'avais pas de choix à faire, surtout sur une proposition verbale; qu'il appartenait d'abord au Séminaire de Québec d'émettre ses vues d'une manière positive et régulière: qu'ensuite j'aurais à voir si elles nous étaient acceptables; que, dans tous les cas, je demandais que le *même principe* fût appliqué, et au Séminaire de Québec et à la succursale, dans l'évaluation des pertes et des profits. „

XVII.

Voyons, raisonnons un peu: il s'agit tout simplement d'une comparaison *à pari*.

Pourquoi ces terrains successifs, dont la propriété et la possession sont nées en quelque sorte les unes des autres, ont-ils été achetés? Jamais le Séminaire de Québec a-t-il songé à spéculer sur les terrains à Montréal? Sans la raison des intérêts universitaires, cette maison religieuse y serait-elle venue, comme un vulgaire spéculateur, acheter, diviser et vendre des lots à bâtir? M. Côme Séraphin Cherrier, quand il a consenti à se défaire à très bon marché du premier terrain en question, pensait-il seulement à être agréable et utile au Séminaire de Québec, ou voulait-il en même temps favoriser l'établissement de la succursale de l'Université Laval à Montréal?

Soyons de bon compte, du reste c'est un fait public que tout le monde connaît: ces terrains, dès le commencement, les uns après les autres, ont été achetés pour la succursale, pour y bâtir les *constructions* projetées de la succursale; ils ont été achetés *par* le Séminaire de Québec, *parce que* la succursale ne pouvait légalement posséder, et *parce que* le Séminaire de Québec avait accepté de Monseigneur l'Archevêque de Montréal, seule personne canoniquement responsable pour l'existence matérielle de la succursale, d'en être l'administrateur financier.

Une petite remarque, en passant: supposons que ces terrains eussent été pour le Séminaire de Québec une cause de *pertes*, et non de profits. croyez-vous qu'il ne les aurait pas portées au chapitre de nos dépenses? pour avoir une réponse à cette question. il suffit de jeter un coup d'oeil sur l'ensemble et la nature de ses réclamations.

Ces terrains, avons-nous dit, ont été achetés pour les *constructions* de la succursale. Or le séminaire nous présente des comptes comme je vais l'expliquer à l'instant, extraordinaires et surprenants sous la rubrique de *constructions*. Pourquoi cette logique à deux prismes? Les constructions lui occasionnent des profits, à lui administrateur; il les garde. Elles lui occasionnent des dépenses, il nous les donne.

Disons d'abord que le mot " constructions „ ne peut signifier ici que plans; car il n'a rien été construit, à Montréal, pour la succursale, autre chose que des plans. Voici le détail:

Constructions 1886-87	P.	226.50
„ „ 1887-88	„	1963.90
„ „ 1888-89	„	2061.75
„ „ 1888-89, dû à Perrault et Mesnard	„	3000.00
	P.	<u>7252.15</u>

Je fais entrer dans cet item, jusqu'à preuve du contraire, les 3000 piastres dues à Perrault et Mesnard, architectes, bien qu'elles ne portent aucune indication quelconque, parce que M. Perrault m'en a réclamé le paiement, sous l'affirmation qu'elles lui étaient dues pour confection et révision de plans. Ainsi donc, ces plans somptueux, plutôt dignes d'un riche gouvernement que d'une pauvre succursale, lesquels ne seront probablement jamais exécutés, coûtent plus de 7200 piastres, c'est-à-dire plus de 36,000 francs.

Chose étonnante, quand on se lançait ainsi à coeur-joie dans de semblables dépenses seulement pour des plans, on n'avait pas un seul

son pour bâtir, puisque, pour tout avoir, la succursale n'a jamais eu, au compte du Séminaire de Québec, que le capital de ses dettes. Certes on n'a pas suivi, en cette circonstance, le conseil de l'Écriture: *Quis enim ex vobis volens turrim aedificare, non prius sedens computat sumptus, qui necessarii sunt, si habeat ad perficiendum.*

Quelques personnes, de bonne foi j'aime à le croire, se nourrirent d'espérances frivoles, et trompaient le public par des assurances téméraires, faisant par là beaucoup de tort à l'avenir de l'Université à Montréal. Et maintenant, pauvre pupille, paie les pots cassés. Est-ce qu'un administrateur, dans la gestion des biens de son administré, n'est pas tenu au moins aux règles élémentaires de la prudence? Dans tous les cas, si l'administré doit payer les dépenses imprudentes qui ont été faites sur une matière à son occasion, ne doit-il pas bénéficier des profits qui auraient pu être faits, sur la même matière, également à son occasion? Or il s'agit ici de dépenses à l'occasion des constructions, et de profits à l'occasion des mêmes constructions.

Je recuse la règle: *deur poids et deux mesures.*

XVIII.

Nous avons demandé à M. Marceux une reddition de comptes plus détaillée, plus complète et plus claire. Eh bien! je ne crains pas de l'affirmer: celle qu'il nous apporta en réponse, n'est guère plus détaillée; elle n'est pas plus complète; et, en certains endroits, elle est certainement moins claire.

Ces nouveaux comptes, tout comme les premiers, ne font aucune mention d'arrérages. Seulement, au moment même où j'allais rencontrer les membres du Conseil d'affaires déjà réunis, M. Marceux me remit une petite lettre, par laquelle il me disait que les arrérages s'élevaient à plus de 5000 piastres, et qu'il ne doutait pas que le Séminaire de Québec ne nous les abandonnât, si nous nous arrangions à l'amiable. (Voir Document N.º XVII). Pourquoi cette condition? pourquoi, même avec cette condition, n'était-il pas certain? Par qui étaient dus ces arrérages? A quelle date tombait l'échéance des paiements? Pourquoi ne pas les faire rentrer dans les comptes, régulièrement? Autant de mystères. Franchement, est-ce de cette manière qu'on a coutume de procéder en affaires sérieuses?

Les contradictions, du moins apparentes, pullulent. Je défie le

teneur de livres le plus perspicace de faire accorder entre eux nombre d'items de la première et la seconde reddition de comptes. En voici deux exemples: 1^o Item des *voyages, cochers et dépêches*, rémis pour l'année 1888-89, première reddition de comptes: P. 4013.56; deuxième reddition de comptes: P. 2946.46, ce qui fait la jolie différence de P. 1067.10. — 2^o item des *dépenses de maison* pour l'année 1888-89, première reddition: P. 1645.79; deuxième reddition: P. 1857.29. Ces dépenses, en trois semaines, par la simple manipulation des chiffres, se sont accrues de P. 211.50. Pour ne pas surcharger ces remarques, je m'abstiens de faire des citations plus nombreuses. Je me contente de renvoyer aux pièces justificatives qui sont annexées à ce mémoire. (Voir documents N.^{os} VI, VII, XIII et XIV), certain qu'au premier coup d'oeil on pourra se convaincre de la vérité de ce que j'avance.

Du reste, comment pourrait-il en être autrement, lorsque les deux redditions de comptes arrivent à une différence de résultat qui se chiffre par P. 6619.03. La première nous demandait P. 26,292.13; la deuxième a baissé au niveau de P. 19673.10.

“ Mais dira-t-on, cette différence est produite par la remise d'argent que, le Séminaire de Québec a faite à la Succursale, en se décidant à payer lui-même les taxes et les intérêts sur les terrains. „ — Peut-être; mais cela n'appert nulle part, d'une manière satisfaisante. Voyez le Document N.^o XIII. Si, d'un côté le Séminaire rembourse P. 3547.09, d'un autre côté, il se fait rembourser par la succursale pour loyers, diplômes et divers, la somme de P. 2829.86, réduisant par là même son propre remboursement à P. 717.23. Ainsi cette minime remise de quelques centaines de piastres par le Séminaire n'explique pas la grande différence de plusieurs milliers de piastres qui existe entre les totaux des deux redditions de comptes: P. 6619.03.

On s'obstine, dans cette deuxième reddition, comme dans la première, à renvoyer en dehors du tableau des dépenses, une somme de 3000 piastres, sans dire à quelle année elle appartient, sans expliquer la fin à laquelle elle a été employée. De plus, on nous apporte un petit tableau de remboursements réciproques entre le Séminaire et la succursale, et cela encore en dehors du balancement annuel des recettes et des dépenses (Voir Document N.^o XIII). Pourquoi, pour ces remboursements et ces 3000 piastres, faire une exception à la règle générale?

Nous demandions des éclaircissements; on nous apporte de nouvelles énigmes. En face de ces irrégularités, anciennes et nouvelles,

est-il étonnant que nous ne nous soyons pas déclarés en tout point satisfaits?

XIX.

Je ne dois pas oublier, ici, de dire que le 25 du mois d'Août j'étais descendu à Québec, pour parler à Mgr Paquet, à la fois recteur de l'Université et supérieur du Séminaire de Québec, entre autres choses, des comptes du Séminaire contre la succursale. Sur ce sujet, tout en exprimant certaines surprises à l'occasion de certaines manières de faire de la part de son délégué, il me renvoya tout de même à M. Marcoux qui était chargé, disait-il, de régler cette question.

Je lui demandai si l'Indult, qui accordait, à l'usage des fins universitaires, cinq centins sur l'honoraire de chaque messe envoyée hors du pays, avait été renouvelé. Il me répondit qu'il lui était impossible de me rien apprendre sur ce sujet, mais que, si je l'osais, je pouvais m'adresser au Cardinal Tachereau. Je m'adressai à Son Éminence; elle me répondit, franchement et laconiquement, *oui*.

En quels termes était conçu cet Indult? je l'ignorais; car il ne fut communiqué, aux évêques des provinces ecclésiastiques de Québec et de Montréal, que le 13 de Septembre.

C'était le 26 Août. Le 29 du même mois, Mgr. Paquet, de peur que je n'eusse pas bien compris sans doute, m'écrivait, cette fois sans que je lui eusse fait de nouvelles demandes, que " l'Indult accordé par le Saint-Siège cette année est tout en faveur de Québec et que Montréal ne percevra rien en vertu de cet Indult. " (Voir document N.º II).

Et, qu'on veuille bien le remarquer, cet avis venait immédiatement après cette autre phrase, non moins significative: " Il est bien entendu toutefois que la succursale se trouve chargée des dettes contractées pour elle l'année dernière et de ce que le Séminaire a dépensé pour la faire fonctionner pendant les années qu'il en a été l'administrateur financier. "

On avouera que cette phraséologie n'était pas calculée pour me faire comprendre que, dans cet Indult, il était question du paiement de la dette de la succursale. Aussi, au premier abord, je compris, avec toutes les personnes à qui je dus montrer la lettre de Mgr. Paquet, que tous les revenus provenant des messes de la province ecclésiastique de Montréal, comme ceux de la province de Québec, étaient donnés au

Séminaire de Québec, purement et simplement, sans qu'il ne fût question aucunement de Montréal.

J'étais loin de soupçonner que l'Indult du 5 mai 1889, en ce qui regarde Montréal, était conçu en des termes aussi favorables : " ita ut quae ex hac postrema (provincia Marianopolitana) mituantur extra provinciam pro celebratione, tribuantur Archiepiscopo Quebecensi in diminutionem debiti partis Marianopolitanae Universitatis. „ (Voir Document N.° XVIII).

Il me semble que j'aurais raison de n'être pas très flatté de ce procédé, surtout lorsque je considère que j'étais allé, dans l'exercice de mes fonctions, consulter un supérieur, sur une matière qui regarde l'Université en général comme la succursale en particulier. On me remet l'administration de la succursale, que je le veuille ou que je ne le veuille pas ; on m'avertit qu'une dette pèse sur la succursale ; on presse la reconnaissance immédiate de cette dette ; on en exige de suite une partie du paiement ; et, tout le temps, on me cache la teneur véritable du document le plus important sur la question, d'un document qui délimite la sphère des intérêts que j'ai la mission de sauvegarder. Non seulement on me cache la teneur de l'indult, mais on me refuse, lorsque je les demande, des explications auxquelles j'ai un droit de convenance incontestable ; non seulement on me les refuse, mais par des paroles mesurées, on me met sur le chemin de conclusions plus ou moins *rigoureuses*. C'est un peu fort. On serait porté à croire, que, dans cette circonstance, chez Mgr Paquet, le Supérieur du Séminaire de Québec avait absorbé complètement le Recteur de l'Université Laval.

« Mais, dira-t-on, il ne nous appartenait pas, à nous, de publier l'Indult. „ Eh bien ! alors, avant de presser de cette manière le règlement de ces comptes, il fallait ou obtenir la publication de l'Indult, ou se procurer la permission de le faire connaître aux intéressés, tel qu'il est, ou attendre encore quelques semaines que cet Indult eût été publié. Dans tous les cas, quand il ne nous appartient pas de publier un document, il me semble qu'il ne nous appartient pas davantage, au risque de produire chez une tierce partie une impression qui porte préjudice, d'en donner d'avance une interprétation discutable.

C'était trop fort. A la fin, ne pouvant, à la lumière des procédés généralement usités en affaires, m'expliquer cette persistance avec laquelle on s'appliquait à amener le règlement de ces comptes,

avant que n'eût été porté à la connaissance des évêques le texte d'un Indult déjà obtenu depuis plusieurs mois; considérant que, sous le premier Indult du même genre donné au mois d'août 1884, le Séminaire de Québec avait cru devoir laisser à Montréal le revenu provenant des messes de la province de Montréal, tandis que, disait-il maintenant, en vertu du second Indult, Montréal ne devait plus en rien percevoir, ce qui me paraissait, dans la circonstance, une véritable anomalie; connaissant, par l'étude de toute la question universitaire, combien grande et scrupuleuse est la délicatesse du Saint-Siège en ces matières de justice, ne s'agirait-il que de droits *de consuetudine*: pour tous ces motifs, hésitant, surpris, étonné, je doutai.

Et ce doute, avec les autres points obscurs, incompréhensibles et certainement inadmissibles que renfermaient ces comptes, je le soumis au Conseil d'affaires que m'avait adjoint l'Archevêque de Montréal.

XX.

Le Conseil se réunit le 9 de septembre.

Pour aller plus vite en besogne, je demandai à ces Messieurs s'ils voudraient bien permettre à M. l'abbé Marcoux d'assister à nos délibérations, ce à quoi ils accédèrent volontiers. L'examen fut long, sérieux: les nouveaux comptes ne parurent pas plus clairs que les premiers, ni plus complets. Nous demandâmes à M. Marcoux plusieurs explications, les réponses furent loin d'être satisfaisantes. Enfin, l'honorable M. Chauveau ayant soulevé cette question: " Toujours est-il que pour rencontrer les obligations et les charges de la succursale, l'Archevêque de Montréal aura le revenu provenant des honoraires de messes de sa province ecclésiastique? " je me vis dans la nécessité de faire connaître au Conseil l'avis de Mgr Paquet: " que l'Indult accordé par le Saint-Siège cette année est tout en faveur de Québec, et que Montréal ne percevra rien en vertu de cet Indult. „ Ces paroles parurent sévères et raides. En les entendant, les conseillers se levèrent comme un seul homme, témoignant de leur étonnement. Et sur le champ, sans vouloir aller plus loin, ils décidèrent unanimement que, dans les circonstances (ils regrettaient de le constater), il était inutile de délibérer davantage. La séance fut levée *sine die*.

De suite, j'offris à M. Marcoux de lui donner par écrit la réponse du Conseil. Il me dit que, ayant assisté à notre assemblée du premier au dernier mot, il n'en avait pas besoin. Cependant, quelques jours après, le 16 de septembre, afin qu'il ne s'élevât pas plus tard de malentendu sur ce point, je crus devoir lui envoyer une réponse écrite, lui disant formellement " que, tant que le Séminaire de Québec maintiendrait les mêmes prétentions vis-à-vis de la succursale et de l'Archidiocèse de Montréal, il nous paraissait impossible d'en arriver à un arrangement satisfaisant „ (Voir document N.° XIX).

CHAPITRE QUATRIEME.

Conclusions de ce mémoire.

XXI.

L'Indult du 5 Mai 1889, comme je l'ai dit plus haut, fut communiqué officiellement à Monseigneur l'Archevêque de Montréal, le 13 de Septembre: j'en connus la teneur vers le 20 du même mois. Il fut pour moi, dans mes inquiétudes d'alors, un vrai soulagement: il jetait sur la question monétaire toute une lumière nouvelle. Une fois de plus, j'admirai la sagesse de Rome. Les droits de Québec étaient ménagés, et les intérêts de Montréal sauvegardés: dans ces deux points, qu'on le sache bien, se trouvent la solution de toutes les difficultés, le germe de la paix solide et le principe du développement progressif d'une grande université catholique au Canada.

Le plus tôt qu'il me fut possible, je me fis un devoir de descendre à Québec. Le 25 de Septembre, je me présentais chez Mgr. Paquet, avec le dessein bien arrêté, et avec l'espérance, fondée ce me semblait, d'en arriver enfin, grâce aux facilités que nous donnait l'Indult, à placer à l'amiable cette reddition de comptes sur des bases que les deux parties auraient pu accepter honorablement. Et si, après tout, nous ne pouvions nous entendre, j'offrais à Mgr. Paquet de pren-

dre pour arbitres de nos divergences d'opinion Son Eminence le Cardinal Tachean, le premier dignitaire de l'Église Canadienne; Monseigneur l'Archevêque d'Ottawa, prélat tout-à-fait au courant de nos affaires, étranger toutefois aux provinces ecclésiastiques de Montréal et de Québec; et Monseigneur l'Archevêque de St Boniface, le vénérable doyen de l'épiscopat français au Canada.

Sans attendre la fin de mon exposé, comme si on eût été heureux de rompre en visière, Mgr. Paquet me répondit: " Monsieur Proulx, il n'y a rien à faire avec vous. Vous nous demandez des comptes légaux, sachant qu'il nous est impossible d'en donner. Je vois que vous ne voulez pas payer. Fort bien. Nous en référerons à Rome, et Rome saura bien nous compenser. „ Il me vint à l'esprit, je le confesse, une mauvaise pensée, que je ne pus chasser tout d'abord; serait-ce là par hasard, où l'on voulait en venir, avoir un *pretexte de se plaindre à Rome!*

Je n'ai jamais demandé de comptes légaux; seulement, je croyais que j'avais droit à des comptes compréhensibles, dans lesquels serait visible à l'œil nu l'observation des règles ordinaires du calcul logique et arithmétique.

En passant, je ferai remarquer que Mgr Paquet, par une prudence anticipée, n'a pas attendu mon prétendu refus d'accepter ses comptes pour demander à Rome des compensations. Dès avant le 5 mai, au moins trois mois avant ma nomination comme Vice-Recteur, sa pétition au Saint-Père n'allait-elle pas à demander et à obtenir tous les revenus des Messes provenant tant de la province de Montréal que de la province de Québec, pour le Séminaire de Québec seulement!!!... " *petit prorogationem indulti retinendi quinque solidos in missis adventitiis pro provinciis Quebecensi et Marianopolitanâ, utilitate Universitatis Lavallensis erectae in civitate Quebecensi a Seminario diocesano. „ (Document N.º XX).*

Pour être complet, je dois ajouter que, malgré cette détermination de Mgr. Paquet de ne plus traiter qu'avec Rome, M. Marcoux, dans les premiers jours d'octobre, m'écrivit un petit mot, me disant que, si je voulais accepter, pour la succursale, le terrain actuellement aux mains du Séminaire de Québec, j'eusse à le faire avant le 15 d'octobre; si non, à cette date, le Séminaire se croirait en droit de le mettre en vente. Je ne voyais pas très-clairement, surtout après la déclaration de Mgr. Paquet, l'à-propos de cette offre, à la dernière heure, faite complètement à part des autres articles

du règlement de comptes: je me contentai de répondre directement à Mgr. Paquet que *j'étais dans le doute si je devais prendre tout cela au sérieux.* (Document N.º XXI). Depuis il n'a plus été, entre nous, question des comptes.

Avant de terminer, encore une fois je proteste que j'ai toujours voulu payer ce que doit la succursale au Séminaire de Québec, et, comme on peut le voir dans ce mémoire, j'ai même fait, pour en arriver là, des démarches auxquelles je n'étais certainement pas obligé.

Enfin, Mgr Paquet m'a montré la route de Rome; m'y voici. Il s'y plaint de moi, dit-il: je me plains de ses chiffres. Il veut sans doute, pour en arriver à quelque chose de pratique, que Rome décide entre nous; c'est ce que je demande de toute l'ardeur de mes vœux: plein de confiance dans cette hauteur de vue et cette impartialité de jugement que le Ciel a données à la Cour Romaine, dans cet instinct merveilleux qui la dirige, même dans les questions purement de l'ordre naturel, à travers le dédale des difficultés les mieux nouées, pour en arriver à une solution modérée, juste et vraie.

XXII.

Ainsi donc, pour ces motifs que je viens d'exposer brièvement, et que je suis prêt à développer davantage au besoin, et, en particulier, parce que ces comptes du Séminaire de Québec contre la succursale de l'Université Laval à Montréal:

1º sont incomplets;

2º qu'ils sont loin d'être clairs, et même, en certains endroits, nullement compréhensibles;

3º qu'ils paraissent se contredire en maints items;

4º qu'ils renvoient plusieurs milliers de piastres, d'une manière extraordinaire, en dehors du balancement annuel des recettes et des dépenses;

5º qu'ils renferment des items que la succursale prétend ne pas devoir;

6º que, à l'occasion des constructions, ils mettent à la charge de la succursale, des sommes considérables, sans lui laisser le béné-

fice de profits encore plus considérables faits à l'occasion des mêmes constructions :

7° et que les mêmes principes ne servent pas de bases aux comptes de la recette et aux comptes de la dépense :

Pour toutes ces raisons, dis-je, et considérations, je demande, au Saint-Père et aux Eminentissimes Cardinaux de la Sacrée Congrégation de la Propagande, de décider que ces comptes du Séminaire de Québec contre la succursale de l'Université Laval à Montréal soient rendus, les deux parties ayant toute liberté de faire valoir leurs points de vue, devant un tribunal qui jugera, d'une manière autorisée et définitive, et des principes qui serviront de bases à cette reddition de comptes, et des items qui doivent y entrer, et des explications qu'il convient de donner à ces différents items: que ce tribunal soit :

1° ou la Sacrée Congrégation de la Propagande elle-même :

2° ou les évêques du Canada français :

3° ou un conseil de trois arbitres, dont l'un serait nommé par le Séminaire de Québec, l'autre par l'Archevêque de Montréal, et le troisième par les deux premiers :

1° ou tout autre tribunal qu'il plaira au Saint-Siège d'instituer: ayant, pour ma part, la confiance la plus entière dans le moyen qu'il prendra pour rendre justice à tous les intérêts et à tous les partis.

XXIII.

Sous forme de corollaire, j'ajouterai ce qui suit.

Il est indubitable, par le texte même de l'Indult du 5 mai 1889, que le Saint-Siège attribue les revenus provenant des messes de la Province de Montréal au paiement de la dette de la succursale " ... ita ut quae ex hac postremâ (provincia Marianopolitana) mittuntur pro celebratione extra provinciam, tribuantur Archiepiscopo Quebecensi in diminutionem debiti partis Marianopolitanae Universitatis. " (Voir Document N.º XVIII). Pour cette bienveillante et gracieuse faveur, nous offrons au Saint-Père nos humbles, respectueux et profonds remerciements

Si maintenant, à raison du changement des circonstances, le Saint-Siège veut bien attribuer à Monseigneur l'Archevêque de Montréal l'administration de ces revenus provenant des messes de la province de Montréal, je promets, au nom de mon Archevêque et avec sa permission, qu'ils seront employés tout d'abord, exclusivement, jusqu'à extinction de la dette, à payer ce que la succursale doit au Séminaire de Québec, aussitôt et de la manière que l'aura décidé le tribunal institué par le Saint-Siège lui-même.



DOCUMENTS
ANNEXÉS AU MÉMOIRE SUR LES COMPTES
DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC CONTRE LA SUCCURSALE
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL À MONTRÉAL

Document N^o I

Montréal, 7 janvier 1890.

A Son Eminence le Cardinal Simeoni — Rome.

Eminentissime Seigneur,

Par suite des circonstances dans lesquelles nous nous trouvons actuellement à Montréal, au sujet de notre Université, j'ai cru devoir charger Monsieur J. B. Proulx, Vice-Recteur à Montréal, et porteur de la présente lettre, de se rendre à Rome, pour faire connaître exactement la situation. Ce monsieur a pour mission d'exposer entre autres choses à Notre Saint-Père le Pape et aux Eminentissimes Cardinaux :

1^o les détails d'un projet d'union entre l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal et la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal;

2^o l'opportunité qu'il pourrait y avoir d'admettre à de certaines conditions, dans l'Université la dite École, avec sa Charte dûment amendée;

3^o les mesures qu'il conviendrait de prendre, si, par le mauvais vouloir ou les exigences exagérées des membres de l'École, cette union venait à manquer, la faculté de Médecine de l'Université ayant été établie en conformité avec les décrets apostoliques;

4^o les moyens à prendre pour créer des ressources pécuniaires, sans lesquelles il est impossible à la succursale de se maintenir.

L'entière confiance que j'ai en Monsieur J. B. Proulx me fait espérer qu'il traitera ces différents points de manière à procurer le bien de la religion et celui de notre Université; et c'est pour cela que je prends la respectueuse

liberté de le recommander d'une manière toute particulière aux bontés de
Votre Eminence.

Daignez agréer, Eminentissime Seigneur, l'hommage du plus profond respect

de Votre très-humble serviteur,

† EDOUARD C^{te}. Archer, de Montréal.

Je concours pleinement dans la présente démarche de Mgr l'archevêque
de Montréal auprès du Saint-Siège.

7 Janvier 1890.

† L. L. évêque de S.^t Hyacinthe.

Je concours dans la présente démarche de Mgr l'archevêque de Montréal
auprès du Saint-Siège.

8 Janvier 1890.

† ANTOINE, évêque de Sherbrooke.

Document N.^o II

Québec, 29 Août 1889.

Monsieur le Vice-Recteur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 27 du courant,
dans laquelle vous me demandez si, lors de votre nomination comme Vice-
Recteur de l'Université Laval à Montréal, le Séminaire de Québec a renoncé
à l'administration financière de la succursale, et si vous pouvez prendre pos-
session de la maison et de la bibliothèque, à l'usage de l'Université à Mon-
tréal, afin de les administrer en son nom.

Par le fait de la nomination du nouveau Vice-Recteur, le Séminaire a
abandonné l'administration financière de la succursale, le jour même de cette
nomination. Par conséquent, vous pouvez prendre possession de la maison et
de tout ce qu'elle renferme, et administrer le tout au nom de la succursale, ou
de Mgr. l'Archevêque de Montréal.

Il est bien entendu, toutefois, que la succursale se trouve chargée des
dettes contractées pour elle l'année dernière, et de ce que le Séminaire a dé-
pensé pour la faire fonctionner pendant les années qu'il en a été l'administra-
teur financier.

J'aime à vous répéter ici ce que je vous ai dit hier au sujet des messes,
à savoir, que l'Indult accordé par le Saint-Siège, cette année, est tout en faveur
de Québec, et que Montréal ne percevra rien en vertu de cet Indult.

Je vous souhaite tout le succès possible, et vous prie de me croire, M. le
Vice-Recteur, votre très humble et très dévoué serviteur.

B. PAQUET *Sup.*

Document N.º III

Archevêché de Montréal, 8 Août 1889.

Monsieur le Vice-Recteur,

Dans les circonstances actuelles, il est important d'avoir pour vous aider, le conseil de plusieurs personnes qui formeraient avec vous un Conseil pour régler les questions financières. Je vous conseille de demander dans ce but M. le Grand Vicaire Maréchal, le D.^r Rottot et M. le juge Jetté.

Dans l'espoir que ces M.M. accepteront, je demeure

Votre tout dévoué.

† EDOUARD CH. ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

Document N.º IV

Montréal, 14 Août 1889.

Monsieur l'abbé,

Vous m'avez présenté un résumé des comptes de la succursale de l'Université Laval à Montréal pour l'année dernière, ainsi qu'une liste de réclamations que le Séminaire de Québec a contre la dite succursale pour les années précédentes. J'ai cru devoir me déclarer incompétent, comme Vice-Recteur, à régler les uns et les autres.

Dans mon humble opinion, vu l'absence de tout syndicat financier représentant la succursale, c'est avec sa Grandeur Monseigneur Edouard Ch. Fabre Archevêque de Montréal que le Séminaire de Québec doit traiter de ces questions pécuniaires; or l'Archevêque de Montréal m'a nommé son procureur *ad hoc*. Vous vous êtes déclaré prêt à entrer en règlement de comptes avec Monseigneur l'Archevêque de Montréal. Pour être précis, avez-vous reçu du Séminaire de Québec les pouvoirs nécessaires pour régler de suite, définitivement, et ces comptes et ces réclamations? Dans l'attente de votre réponse, croyez que je suis, avec une haute considération,

Votre tout dévoué serviteur.

J. B. PROULX prêtre.

Document N.º V

Montréal, 14 Août 1889.

Monsieur le Vice-Recteur,

En réponse à votre lettre du présent jour, j'ai l'honneur de vous faire savoir que, comme délégué du Séminaire de Québec, et aussi en ma qualité de Président du Bureau d'administration du Syndicat financier de l'Université Laval à Montréal, j'ai tous les pouvoirs nécessaires pour régler d'une manière définitive, sur certaines bases, avec Monseigneur l'Archevêque de Montréal ou son Procureur, le bilan de la succursale pour 1888-89, et les réclamations du Séminaire de Québec contre la succursale pour les années précédentes.

Avec considération, votre bien dévoué serviteur.

J. E. MARCOUX.

UNIVERSITÉ LAVAL À MONTRÉAL

Recettes 1888-89 À 1 AOUT 1889.			
Reçu des élèves en droit et en médecine			4256 —
Reçu du Gouvernement, faculté de droit			4000 —
Reçu du Gouvernement, Ecole Polytechnique			5700 —
Messes de Montréal	5500	—	
Messes de S. Hyacinthe	1063	—	
Messes de Sherbrooke	100	—	6663 —
Séminaire de S. Sulpice, Faculté des Arts			1581 50
Reçu du Gouvernement pour réparations			3998 13
Loyer Geoffron	550	—	
Loyer Robert	83	31	633 31
Bois, charbon			306 —
De l'Ecole Polytechnique			300 —
Remboursements divers			134 55
Syndicat			30 50
Brochure			5 85
Dépôts			10 —
Escomptes (ce qu'ils ont rapporté)			7113 —
		P.	34731 84
Dépenses 1888-89 À 1 AOUT 1889.			
Déficit au premier de juillet 1888			1604 37
Réparations			6639 60
Professeurs de droit	2028	01	
Professeurs en médecine	4791	50	6819 51
Perrault et Mesnard			2061 75
Faculté des Arts			1981 50
Dépenses de maison			1645 79
Voyage du Juge Baby			2523 —
Intérêts Cherrier			1000 —
Taxes des Terrains			635 04
Appariteur et Gardien	803	48	
Appariteur et servantes	120	—	923 48
Appariteur de droit			270 —
Bois, charbon, chauffeur			599 82
Vice-Recteur et Secrétaire, honoraires et pension			510 —
Voyages, cochers, dépêches			390 90
Divers pour faculté de Médecine			305 53
Sujets pour anatomie			269 50
Gaz et eau			153 29
Annonces			105 —
Professeurs, Ecole Polytechnique			6650 01
		P.	35088 10
Recettes			34731 84
Déficit à la caisse		P.	356 26
Charges de la succursale au 1 août 1889.			
Escomptes: Billet endossé par Perrault et Mesnard	1000	—	
„ Billet endossé par Laurier, du 20 sept.	800	—	
„ Billet endossé par Dr Lachapelle, du 13 oct.	2000	—	
„ Billet endossé par Dr Rottot du 6 décem.	3500	—	7300 —
Dû à Perrault et Mesnard			3000 —
Déficit à la caisse le 1 juillet 1889			356 26
			10656 26

N. B. Il reste un compte pendant, que je n'ai pu régler jusqu'à ce jour, mais qui ne dépasse pas (P. 200.00) deux cents piastres.

Bureau d'Enregistrement de la Division de Montréal-Est.

Je soussigné certifie par les présentes que le * Tableau * ci après est véritablement un abrégé ou Sommaire des documents entrés et enregistrés dans ce Bureau, dans lesquels, le * Séminaire des Missions étrangères de Québec, alias * Le Séminaire de Québec, est directement concerné soit comme donataire, vendeur ou acquéreur, jusqu'à ce jour d'hui, Savoir: --

T A B L E A U

Indiquant sommairement les Transactions du " Séminaire de Québec. "

DATE			TITRE	NOMS DE PARTIES		N.º d'Enregistrement	DÉSIGNATION		PRIX
Mois	Jour	An		Donateur ou Vendeur	Acquéreur		N.º Officiel	Quartier	
Sept.	12	1882	Vente	Côme S. Cherrier	à * Le Sém.º de Québ. ,	9.395	PSO 432	St. Jac.º	P. 50.000.--
Oct.	7	1885	"	" Le Sém.º de Québec ,	à Magloire Larue	14.989	{ 432-1-2 432-2-1	"	P. 2.916.--
"	29	"	"	Le même	à A. Archambault	21.067	{ 432-2-2 432-0-3	"	" 4.114.--
Nov.	2	"	"	Le même	à Atala Leclerc	19.737	432-4	"	" 2.160.--
Déc.	15	"	"	Le même	à Jos. K. Morin	20.021	432-5	"	" 2.160.--
Oct.	29	"	"	Le même	à Jos. Paquette	19.859	432-6	"	" 2.160.--
"	"	"	"	Le même	a D. Brodit l'omminville	19.736	432-7	"	" 2.160.--
"	"	"	"	Le même	à Mad. J. B. Vaillé	19.735	432-8	"	" 2.160.--
Déc.	22	"	"	Le même	à Is. Préfontaine	21.879	432-9-10	"	" 4.320.--
Oct.	29	"	"	Le même	à Jos. G. Laviolette	20.629	432-11	"	" 2.160.--
"	"	"	"	Le même	à Jos. Mélançon	20.630	432-12	"	" 2.160.--
"	"	"	"	Le même	à A. R. Marsolais	20.628	432-13	"	" 2.160.--
"	"	"	"	Le même	à Elise Hudon	19.862	432-14	"	" 2.160.--
Sept.	25	"	"	Le même	à Nap. Préfontaine	19.422	P. 432-15	"	" 1.350.--
Janv.	30	1888	"	Le même	à Mess. V. Rousselot p.º	24.017	{ P. 432-15 432-16	"	" 1.116.--
Sept.	23	1887	"	Le même	à Is. Préfontaine	19.423	P. 432-16	"	" 1.350.--
Oct.	29	"	"	Le même	à Mess. V. Rousselot p.º	24.016	432-17-18	"	" 4.320.--
Nov.	5	1885	"	Le même	à Le même	15.152	432-19 à 30	"	" 35.100.--
									P. 74.026.--
Nov.	5	1885	Vente	Les Delles Cherrier	à * Le Sém.º de Québ. ,	15.169	1199	St. Jac.º	P. 50.000.--
									(N.º II. - Ce lot est maintenant subdivisé en 38 lots de Ville.)
"	11	"	Vente	A. M. Foster	à Le même	15.173	{ PSO 1196 1195	"	" 10.000.--
"	5	"	"	Mad. Kérouac	à Le même	15.163	P. 1197	"	" 10.033.--
									P. 70.033.--

* N.º II. - Par acte d'Agrement, entre A. M. Foster et le * Séminaire de Québec, il appert qu'une correction a été faite dans la désignation de l'immeuble vendu par le présent acte (Contrat de Vente du 11 Novembre 1885) en ce que le lot N.º 1197 a été substitué au N.º 1195 qui y était erronément mentionné.

Tout ce dont je donne Certificat à tous intéressés.
 Fait à Montréal, Province de Québec, Canada, ce huitième jour du mois de janvier
 A. D. mil huit cent quatre vingt-dix.

J. C. AUGER, *Régistrateur.*

PLAN INDIQUANT LA SUBDIVISION D'UNE PARTIE DU LOT N.° 432
DU QUARTIER S. JACQUES, CITÉ DE MONTRÉAL.

(Copie).

RUE STE. CATHERINE.

RUE DORCHESTER

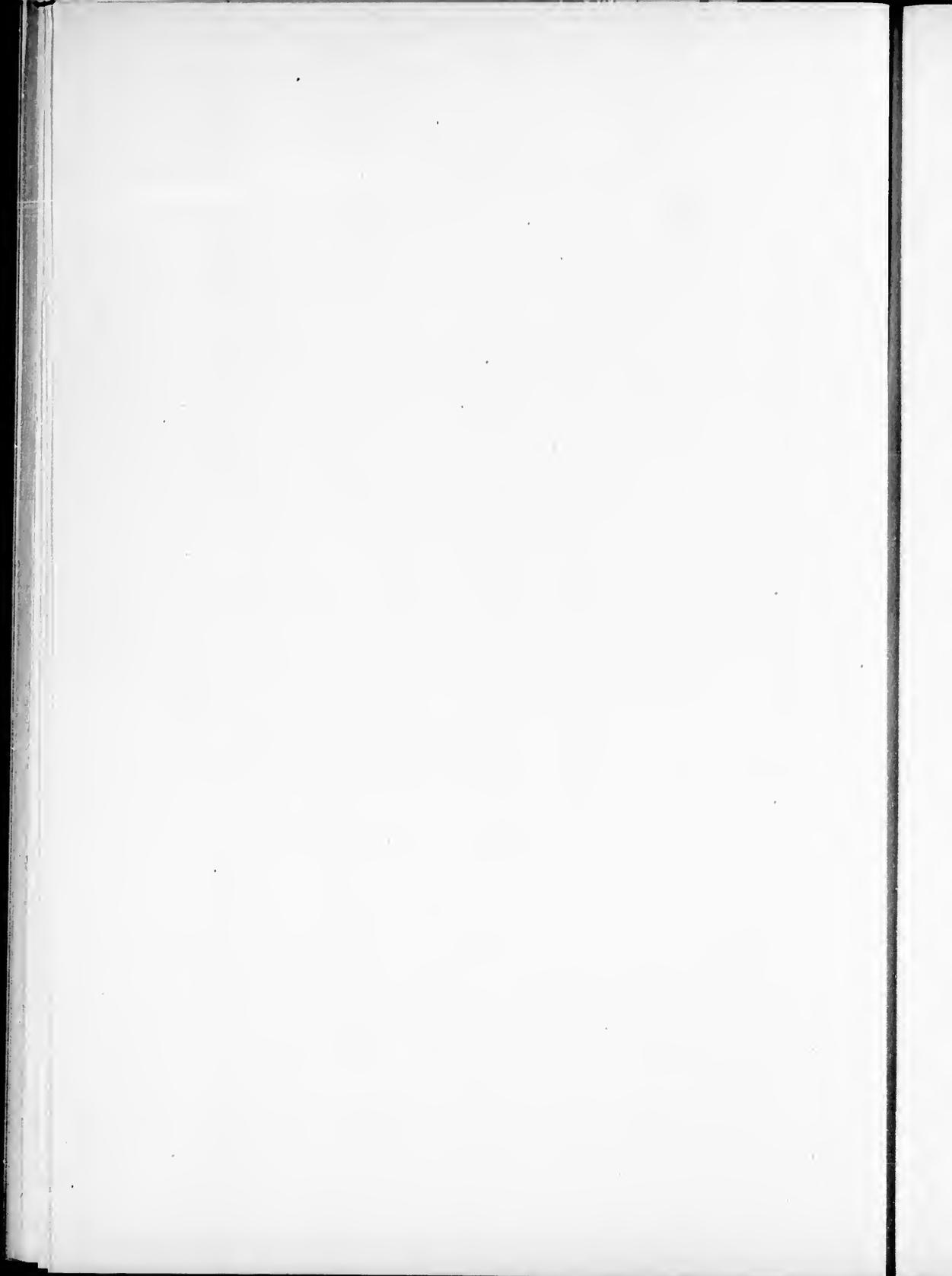
RUELLE EN COMMUN.

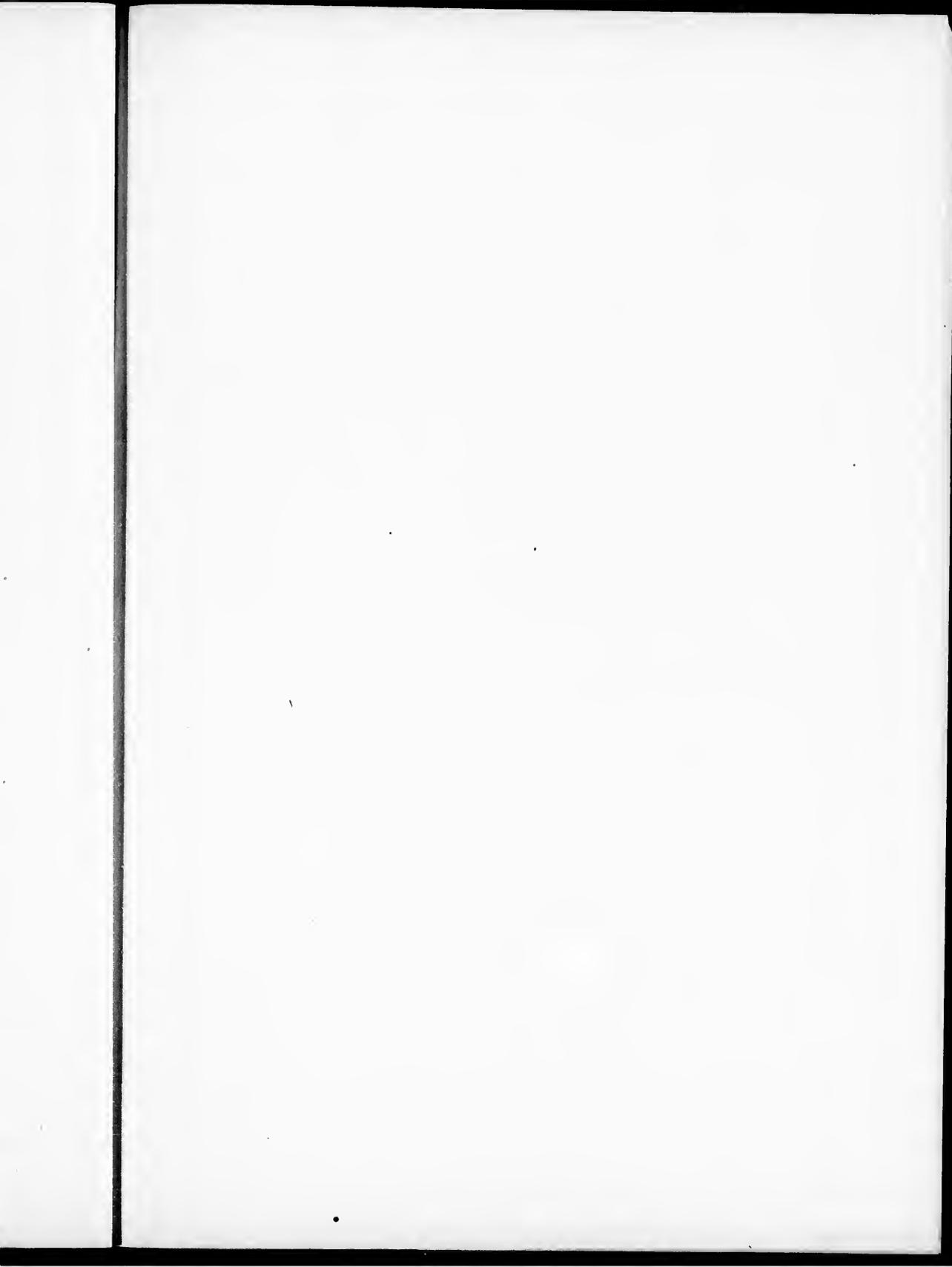
- 432-20
- 432-28
- 432-27
- 432-26
- 432-25
- 435-24

- 432-30
- 432-23
- 432-22
- 432-21
- 432-20
- 432-19
- 432-18
- 432-17
- 432-16
- 432-15
- 432-14
- 432-13
- 432-12
- 432-11
- 432-10
- 432-9
- 432-8
- 432-7
- 432-6
- 432-5
- 432-4
- 432-3
- 432-2
- 432-1

RUE ST. DENIS.

Certifiée Copie conforme au Plan original déposé dans le Bureau d'Enregistrement de Montréal - Est.
(Signé) J. C. AUGER, Régistrateur.
Montréal, 4 Janvier 1890.





Document No. X

PLAN

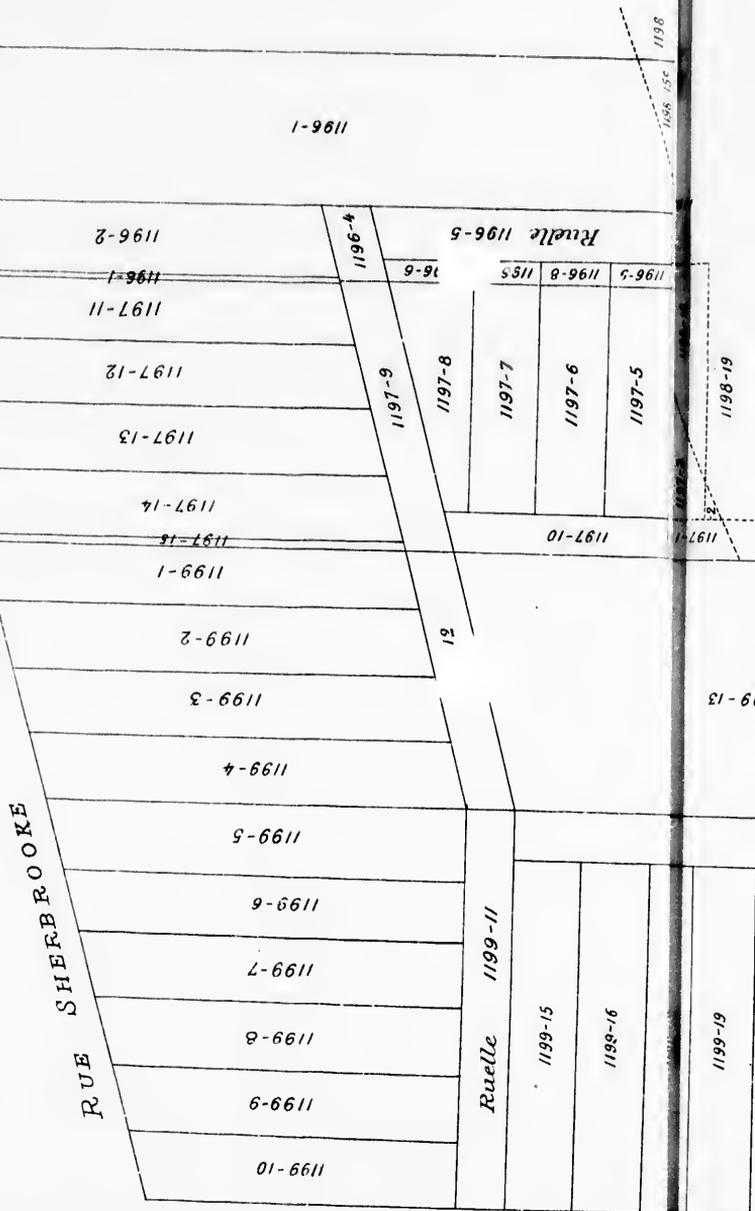
indiquant la Subdivision

du Lot N° 1196, partie du Lot N° 1197 et Lot N° 1199

QUARTIER S. JACQUES

CITÉ DE MONTRÉAL

(Copie)



RUE S^T DENIS.

Ruelle
1196-8
1196-5
1197-6
1197-5

1197-10

1199-15
1199-16

1199-19
1199-20
1199-21
1199-22
1199-23
1199-24
1199-25
1199-26

Ruelle 1199-14

Ruelle 1199-27

1199-28
1199-29
1199-30
1199-31
1199-32
1199-33

1199-13

1199-36

1199-34

1199-35

1199-37

1199-38

Ruelle 1198-32

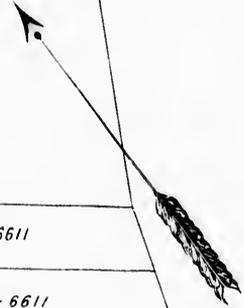
1198-31

1198-25

1198-19

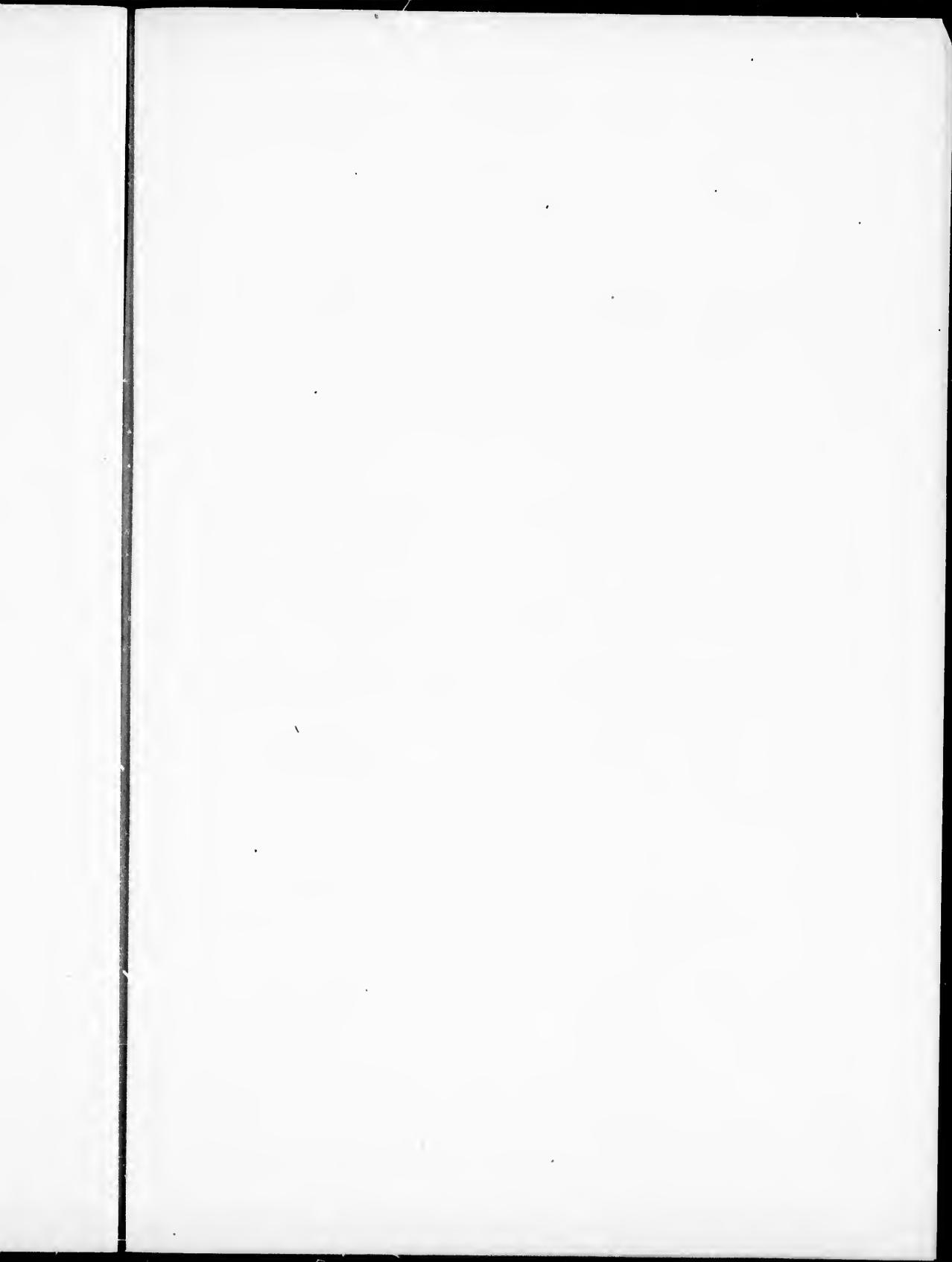
*Copie certifiée conforme
au Plan Officiel déposé
dans le Bureau d'Enre-
gistrement de Montréal-Cot.
Montréal 4 Janvier 1890*

*H. Auguste
Architecte.*



RUE ONTARIO

1198 15c 1198



Document N.º XI

Longueil, 21 Août 1889.

Monsieur le Vice-Recteur,

J'espère être prêt, demain matin, à vous donner les comptes de la succursale sur la base nouvelle dont nous sommes convenus. Je ne suis resté à Québec que quelques heures, juste le temps nécessaire de prendre quelques documents qui me manquaient. Monsieur le Recteur étant absent de Québec, il était inutile de vous inviter à descendre en ce moment, et je suis revenu par le premier train. En tout cas, je serai à Montréal demain à 10 h. A. M.

Avec considération, votre bien dévoué.

J. E. MARCOUX.

Document N.º XII

Longueil, 31 Août 1889.

Monsieur le Vice-Recteur,

J'ai référé au Séminaire de Québec certains items des comptes, et, comme je n'ai pas encore reçu de réponse ce matin, je ne puis mettre devant vous les réclamations du Séminaire de Québec, ce que je ferai le plus tôt possible.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Vice-Recteur,

Votre tout dévoué.

J. E. MARCOUX.

COMPTES DE LA SUCCURSALE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL À MONTRÉAL 4 septembre 1889

RECETTES

	ANNÉES									
	1884-85	1885-86	1886-87	1887-88	1888-89					
Élèves P.	2713	—	2458	—	3105	50	3457	50	4256	—
Gouvernement, faculté de droit			2000	—	2000	—	2000	—	4000	—
Gouvernement, Ecole Polytechnique							5700	—	5700	—
Gouvernement, réparations									3998	13
Messes, Montréal	4200	—	5200	—	5000	—	5000	—	5500	—
Messes, S. ^t Hyacinthe			1400	—	1080	—	1915	—	1063	—
Messes, Sherbrooke			160	—	220	—	300	—	100	—
Loyers	30	—			140	—	210	—		
Syndicat							476	—	80	50
Faculté des arts							1000	—	1581	50
Escomptes									7113	—
Divers					109	—			750	40
Totaux P.	6943	—	11208	—	11615	50	20058	50	34098	53
Recettes: 1887-88 P.									20058	50
1886-87									11615	50
1885-86									11218	—
1884-85									6943	—
Recettes totales.									83963	53

Payé pour le Séminaire de Québec.

Intérêts Cherrier 1888 P.	2000,—
Taxes 1888-89	635,04
Divers	912,05 — 3547,09

Reçu pour le Séminaire de Québec.

Loyers P.	2389,31
Diplômes	280,—
Divers	160,55 — 2820,86

A rembourser par le Séminaire de Québec P. 717,23

DÉPENSES

	ANNÉES									
	1884-85	1885-86	1886-87	1887-88	1888-89					
Vice-Recteur et secrétaire P.	100	—	145	—	150	—	540	—		
Professeurs de droit	1366	32	1387	45	1440	80	1982	35	2028	01
Professeurs de médecine	2852	50	2956	—	3187	50	4563	96	4791	50
Dépenses de maison	506	06	4307	09	1661	77	3194	90	1857	29
Chauffage	278	38	330	71	411	25	378	67	599	82
Voyages, cochers, dépêches	386	59	314	19	756	24	589	56	2946	46
Dissertation	160	—	215	—	250	—	180	—	269	50
Faculté de Médecine	140	64	255	38	199	—	340	97	305	53
Gaz et eau	97	28	140	09	173	53	135	98	153	29
Amonces	31	—	57	—	135	06	124	46	105	—
Constructions					226	50	1963	90	2061	75
Ecole Polytechnique							6900	—	6650	—
Réparations									6639	60
Faculté des arts							800	—	1791	50
Remboursements	34	—								
Appariteur, droit	175	—	227	—	270	—	270	—	270	—
Appariteur	321	—	494	—	731	92	690	—	973	48
Totaux P.	6448	77	10589	16	9543	57	22264	75	31972	73
Dépenses: 1887-88									22264	75
1886-87									9543	57
1885-86									10589	16
1884-85									6448	77

Dépenses totales, cinq années 1884-89: P.	80818,98	P.	80818	98
Dépenses 1877-84	13234,88			
Dépenses complètes 1877-1889	94053,86			
A rembourser par le Séminaire de Québec	717,23			
Dépenses nettes de 1887 à 1889	93336,63			
Moins recettes totales 1884-89	83963,53			
Balance due au Séminaire de Québec	9973,10			
Balance due au Séminaire de Québec P.	9373,10			
Plus diverses sommes escomptées à Montréal	7300,—			
Dû à Perrault et Mosnard	3000,—			
Charges totales de la succursale au 1 ^{er} sept. 1889 P.	19673,10			

APPENDICE
DÉPENSES FAITES PAR LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC
POUR LA SUCCURSALE

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'EN 1884 (OCTOBRE)

1887	Voyages de Monsieur le supérieur à Montréal . . .	67 75	67 75
1878	Voyages de Monsieur le supérieur à Montréal . . .	113 30	
	Dépenses de M ^{rs} le supérieur et de M. le Vice-Rect	115 60	228 90
1879	Télégramme et copie de documents	21 81	
	Brochures, annonces	156 60	
	Dépenses de M. le supérieur et de M. le Vice-R.	723 82	902 23
1880 juillet 30	Dépenses de M. le Vice-Recteur	313 92	
	Prêt à la Faculté de Médecine pour l'Hôpital Notre Dame	4000 00	
	Intérêt simple au 30 juillet 1889	2138 30	6452 22
1881	Dépenses de Monsieur le Vice-Recteur	293 43	
	Télégrammes	45 42	
	Bill: impressions, sténographiques	530 58	
	Impression des plaidoyers	296 66	
	Payé à M. Lacoste, avocat	1080 00	
	Payé à MM. Casgrain, Angers.	360 00	
	Voyage de M. Hamel à Rome.	1088 00	3694 09
1882	Dépenses de M. le Vice-Recteur	205 64	
	M. Lacoste au conseil privé	432 55	638 19
1883	Divers au Vice-Recteur	200 25	
	Télégrammes	70 64	270 89
1884 à octobre	Divers au Vice-Recteur	341 74	
	Voyage de M. Bégin à Rome.	638 87	
		<u>980 61</u>	
	DÉPENSES TOTALES		<u>13234 88</u>

N. B. On ne tient pas compte:

- 1.^o des Honoraires du Vice-Recteur pendant sept années;
- 2.^o des frais d'annuaires pendant sept ans;
- 3.^o de l'intérêt des déboursés faits par le séminaire de Québec.

Document N.º XV

Montréal, 4 Septembre 1889.

Monsieur le Vice-Recteur.

J'ai l'honneur de vous transmettre un état des comptes de la succursale de l'Université Laval à Montréal, depuis 1877 jusqu'au 1^{er} septembre 1889. Je serai à votre disposition pour donner les explications nécessaires.

Croyez-moi, Monsieur le Vice-Recteur,

Votre dévoué serviteur,

J. E. MARCOUX.

Document N.º XVI

Montréal, 4 Septembre 1889.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de l'état des comptes que vous avez laissé sur mon bureau. Je réunirai au plus tôt le Conseil financier que Monseigneur l'Archevêque de Montréal m'a donné, et je lui soumettrai vos réclamations. Aussitôt qu'il me sera possible, je vous ferai connaître quel aura été le résultat de notre examen.

Croyez que je demeure toujours avec une haute considération, Monsieur,
Votre tout dévoué serviteur.

J. B. PROULX *prêtre*.

Document N.º XVII

Montréal, 9 Septembre 1889.

Monsieur le Vice-Recteur,

Je trouve dans les cahiers des élèves que la somme de (P. 5260.50) cinq mille deux cent soixante ⁵⁰/₁₀₀ piastres, reste due sur le prix des cours pour les cinq années 1884-89. Bien que les facultés de Droit et de Médecine aient gardé à leur *avoir* en 1884 les arrérages, pour la période 1877-84, j'ai lieu de croire que le Séminaire de Québec abandonnera ces arrérages, si l'on arrive à un arrangement à l'amiable.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Vice-Recteur,

Votre dévoué serviteur.

J. E. MARCOUX *prêtre*.

Document N.º XVIII

Ex audientia SS.^{mi} habita die 5 Mai 1889.

SS.^{mos} Dominus Noster Leo Divina Providentia P. P. XIII, referente me infrascripto Archiepiscopo Tyren. S. Congregationis de Propaganda Fide Secretario, ut aeri alieno Universitatis Quebecensis provideatur ad quinquennium renovare dignatus est Indultum ad retinendos quinque solidos in singulis eleemosynis Missarum adventitiis quae extra provincias celebrantur, onerata in hoc conscientia episcoporum, idque pro utraque provincia Quebecensi et Marianopolitana, ita tamen ut quae ex hac postrema mittuntur extra provinciam pro celebratione, tribuantur Archiepiscopo Quebecensi in diminutionem debiti partis Marianopolitanae Universitatis.

Datum Romae ex Aedibus dietae S. Congregationis die et anno ut supra.

L. S.

† D. *Archiepiscopo* TYREN. *Secr.*
Gratis quocumque titulo.

Document N.º XIX

Montréal, 16 Septembre 1889,

Monsieur,

A propos des comptes que vous nous avez présentés le 4 Septembre, nous en sommes venus à la conclusion, que, tant que le Séminaire de Québec maintiendrait les mêmes prétentions vis-à-vis de la succursale et de l'Archidiocèse de Montréal, il nous paraît inutile de délibérer davantage, et impossible d'arriver à un arrangement satisfaisant. Quant aux raisons, vous les connaissez, ayant assisté à notre assemblée du 9 Septembre, du commencement à la fin. — Croyez que je demeure avec une haute considération,

Monsieur,

Votre tout dévoué serviteur.

J. B. PROULX *prêtre.*

Document N.º XX

Beatissime Pater,

Benjaminus Paquet Antistes Urbanus, Rector Universitatis Lavallensis in civitate Quebecensi, ad pedes Sanctitatis Vestrae provolutus, humillime petit prorogationem Indulti retinendi quinque solidos in Missis adventitiis pro provinciis Quebecensi et Marianopolitana, utilitate Universitatis Lavallensis erectae in civitate Quebecensi a Seminario Dioecesano.

Document N.º XXXI.

Montréal, 14 octobre 1889.

Mgr B. Paquet, recteur de l'Université Laval.

Monseigneur,

Je reçois à l'instant votre lettre du 11 octobre, et je vous remercie pour les renseignements que vous me donnez à propos de l'École vétérinaire.

En effet, si vous vous en rapportez aux journaux, je comprends vos chagrins et vos surprises. Ma note de ce matin vous mettait en garde contre ces reports. Le mot « indépendance » a été prononcé par moi dans un sens que je crois très vrai, mais qu'aucun journal n'a rapporté fidèlement, du moins des deux que j'ai vus.

Sous notre arrangement, l'enseignement est donné, comme de raison, par la faculté de médecine de l'Université Laval. Demandez ce qu'il en coûte pour laisser entendre le contraire. Outre le document que vous avez en main, voici ce qu'ont signé huit professeurs de l'École présents à l'Assemblée de la Faculté, samedi soir : « Le Corps enseignant, composé de MM. les Docteurs... (suivent les noms) tous professeurs titulaires de l'Université Laval, forment la faculté de médecine de l'Université Laval à Montréal et donnent l'enseignement universitaire. »

Quant aux troubles causés par les élèves de l'École, ils sont déplorables, mais c'est un mal pour un bien. Soyons patients. Avant longtemps, le jour se fera sur bien des choses. J'ai fait des concessions — les circonstances l'exigeant, — mais il y en a trois que je ne ferai jamais : celles qui s'attaqueraient à l'honneur, à l'indépendance et à l'unité de l'Université, en tout ce qui regarde Montréal.

Croyez que je demeure, avec la plus haute considération,

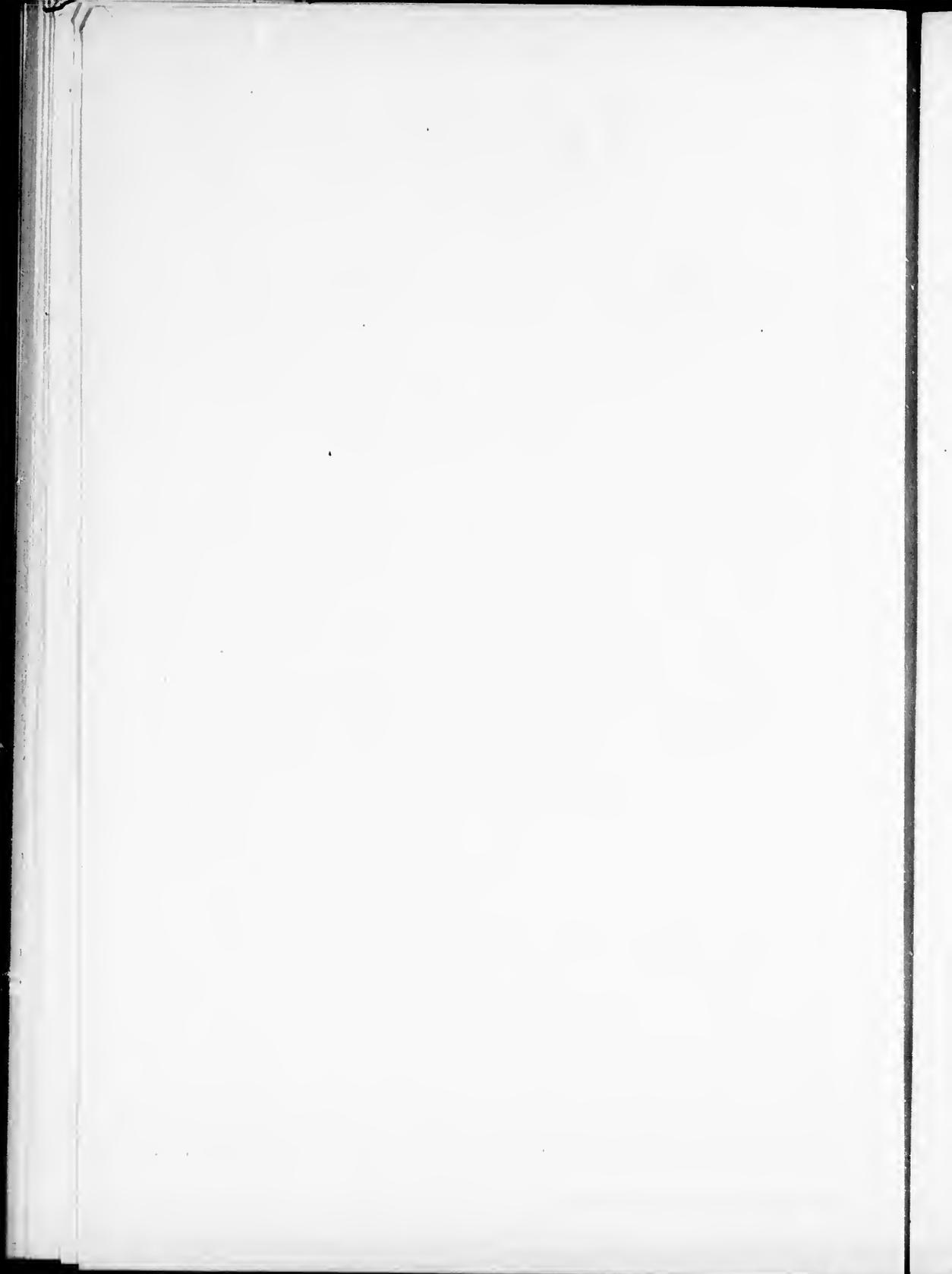
Monsieur le Recteur,

Votre très-dévoilé serviteur.

J. B. PROULX *Prêtre*

P. S. En partant pour les Etats-Unis, M. Marcoux m'a laissé une lettre à propos d'un terrain que vous possédez à Montréal. Après tant de procédés extraordinaires que j'ai en l'honneur de vous expliquer, cette lettre, qui me paraît extraordinaire, me laisse dans le doute, si je dois prendre tout ceci au sérieux.

J. B. P.



TABLE

DES DOCUMENTS ANNEXÉS AU MÉMOIRE SUR LES COMPTES

	Page.
I. Lettre des Archevêque et évêques de la Province ecclésiastique de Montréal, à l'abbé J. B. Proulx, Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal, le déléguant auprès du Saint-Siège, pour des questions se rapportant à l'Université	39
II. Lettre de Mgr B. Paquet à l'abbé J. B. Proulx, lui annonçant que le Séminaire de Québec a abandonné l'administration financière de la succursale de l'Université Laval à Montréal, etc.	40
III. Lettre de Mousigneur l'Archevêque de Montréal à l'abbé J. B. Proulx, lui conseillant de demander le concours d'hommes importants pour l'assister dans l'examen des comptes du Séminaire de Québec contre la succursale de l'Université Laval à Montréal	41
IV. Lettre de l'abbé J. B. Proulx à l'abbé J. E. Marcoux, lui demandant ses lettres de pouvoirs.	ib.
V. Lettre de l'abbé J. E. Marcoux à l'abbé J. B. Proulx, définissant les pouvoirs de sa délégation.	ib.
VI. Etat des recettes et des dépenses de la succursale pour l'année universitaire 1888-89	42
VII. Supplément aux comptes où il est dit ce que * doit la succursale de Montréal au Séminaire de Québec pour dépenses faites depuis son organisation jusqu'à août 1889.	43
VIII. Tableau indiquant d'une manière sommaire les transactions que le Séminaire de Québec a faites à Montréal sur certains terrains.	44
IX. Plan du terrain de la rue St Denis	45
X. Plan du terrain de la rue Sherbrooke	46
XI. Lettre de l'abbé J. E. Marcoux à l'abbé J. B. Proulx, annonçant la deuxième reddition de comptes pour le 22 du mois d'août	48
XII. Lettre de l'abbé J. E. Marcoux à l'abbé J. B. Proulx, lui apprenant que le Séminaire de Québec apporte des retards à la reddition de ses comptes.	ib.
XIII. Seconde reddition des * Comptes de la succursale de l'Université Laval à Montréal, 4 Septembre 1889. „	49
XIV. Appendice aux comptes, où sont énumérées les * Dépenses faites par le Séminaire de Québec pour la succursale, depuis sa fondation jusqu'en 1884 (octobre). „	50

XV.	Lettre de l'abbé J. E. Marcoux à l'abbé J. B. Proulx, offrant sur les comptes les explications nécessaires	51
XVI.	Lettre de l'abbé J. B. Proulx à l'abbé J. E. Marcoux, promettant que les nouveaux comptes seront examinés le plus tôt possible	ib.
XVII.	Lettre de l'abbé J. E. Marcoux à l'abbé J. B. Proulx à propos des arrérages	ib.
XVIII.	Indult du 5 Mai 1889, créant des ressources pécuniaires pour les fins universitaires	52
XIX.	Lettre de l'abbé J. B. Proulx à l'abbé J. E. Marcoux, lui communiquant la conclusion où lui et ses conseillers en sont arrivés sur la deuxième reddition de comptes	ib.
XX.	Pétition de Mgr Paquet au Saint-Père, lui demandant de vouloir bien créer, à prendre sur les honoraires des messes envoyées à l'étranger, tant de la province de Montréal que de celle de Québec, des ressources pécuniaires, au bénéfice de l'Université Laval bâtie dans la ville de Québec par le Séminaire diocésain	ib.
XXI.	Lettre de l'abbé J. B. Proulx à Mgr Paquet, répondant à l'offre que lui fit, à la dernière heure, l'abbé Marcoux, d'un terrain que le Séminaire de Québec possède à Montréal	53



	PAGE.
ur les	. . . 51
nt que	. . . ib.
os des	. . . ib.
ies fins	. . . 52
mmuni-	. . . ib.
la deu-	. . . ib.
oir bien	. . . ib.
stranger,	. . . ib.
ressour-	. . . ib.
la ville	. . . ib.
offre que	. . . ib.
le Sémi-	. . . 53



918220

